

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 8 novembre 1999, à 19 h 30
Hôtel Delta
1620, rue Notre-Dame
Trois-Rivières

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QÉBEC:	
GILLES GUAY, CARL PLANTE, RÉJEAN ROY, BERTHE TESSIER.....	2
CORPORATION DE GESTION DE DÉVELOPPEMENT DU BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE:	
GUY LeBLANC, CHANTAL TROTTIER.....	16
JÉRÔME GAGNON	34
COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE:	
JACINTHE BOURGEOIS, PIERRE LATRAVERSE.....	38
REPRISE DE LA SÉANCE.....	52
PIERRE FERRON	52
CONSEIL CENTRAL DU COEUR DU QUÉBEC:	
DENIS CHAMPAGNE	66
MOUVEMENT VERT MAURICIE:	
STÉPHANE GINGRAS, PATRICK RASMUSSEN, SYLVIE TRUDEL.....	79

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors, bonsoir et bienvenue à chacun, chacune d'entre vous!

10 Comme vous le savez, le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Et dans le cadre de ce mandat qui nous est donné, nous avons la tâche de tenir l'audience en deux temps, ainsi que le veut la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le premier temps consacré davantage aux questions et, donc, à l'information, qui a permis aux gens de venir poser des questions, de se renseigner sur l'état de l'eau dans leur milieu, de faire sortir la documentation pertinente.

15 Durant cette période-là qui est allée du 15 mars à pratiquement à la fin du mois d'août, nous avons aussi tenu onze journées de rencontres thématiques, et je pense qu'on a permis de bâtir la documentation pertinente au dossier.

20 Dans la deuxième partie, nous refaisons une deuxième tournée du Québec pour permettre aux groupes et aux individus qui le désirent de rencontrer la Commission et, donc, de faire valoir leur point de vue et d'essayer d'influencer la Commission, de faire des recommandations pour que la politique entrevue sur l'eau puisse rencontrer les objectifs et les performances qui conviennent à l'analyse que vous en aurez produite.

25 Quand nous aurons fini cette deuxième étape, il restera à la Commission, à partir donc vers début décembre, à produire le rapport final, pour le remettre au ministre autour du 15 mars de l'an 2000.

30 Alors dans notre présence, ici, à Trois-Rivières, nous avons une bonne vingtaine de mémoires à entendre. Ce soir, nous entendrons sept mémoires. La procédure est simple. Quand vous ou votre groupe êtes invité, vous vous assoyez. Nous vous demandons de présenter votre mémoire d'une manière succincte. Nous les avons lus, tous les trois. Les trois commissaires ont déjà lu les mémoires. Et nous vous demandons de faire une présentation résumée d'une dizaine de minutes, s'il y a moyen. Des fois, le mémoire est très court, on préfère le lire, mais quand le mémoire est substantiel, et il y en a de très substantiels, nous vous demandons de le résumer de la manière que vous voulez.

40 Ce qui nous permet ensuite de notre côté de vous poser des questions, ces questions-là ayant en général pour but de bien comprendre votre pensée et aussi de vérifier, de valider votre position par rapport à d'autres positions que nous entendrons soit dans la région ici même, soit ailleurs tout au long de notre tournée.

Je rappelle aussi qu'à la fin de la rencontre, il existe un droit de rectification qui est offert à toute personne présente dans l'assemblée. Ce n'est pas un droit argumentaire, ce

45 n'est pas un droit de réplique. Mais s'il y avait dans les exposés des choses qui étaient
fausses au niveau des faits, s'il y a des erreurs de faits, il existe un droit de rectification dont
toute personne peut jouir. À ce moment-là, quand on arrivera à cette période-là, vous vous
présentez et moi, je m'assure que ça ne dérive pas en droit argumentaire mais simplement
un droit de rectification, tel que c'est prévu.

50

Donc, sans d'autres avis, je demande au Conseil régional de l'environnement du
Centre-du-Québec de venir présenter son mémoire, s'il vous plaît. Alors, bonsoir, madame
et messieurs!

55 **Mme BERTHE TESSIER :**

Je suis Berthe Tessier. J'ai travaillé à la troisième partie du mémoire et je vais vous
en faire le résumé. On a un mémoire qui comprend une trentaine de pages, regroupé sous
trois titres.

60

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez nous présenter vos deux collègues?

65 **Mme BERTHE TESSIER :**

Avec plaisir. Carl Plante, qui est à ma droite, qui est aménagiste à la MRC de
l'Érable; et Gilles Guay, qui est secrétaire trésorier du Conseil régional en environnement du
Centre-du-Québec.

70

LE PRÉSIDENT :

Merci.

75 **Mme BERTHE TESSIER :**

Donc, trois titres pour ce mémoire: les effets de l'agriculture sur les eaux de surface
et souterraines; les cours d'eau municipaux et le site d'enfouissement de Saint-Nicéphore.

80

Les trois sujets se sont imposés tant par leur omniprésence que par le côté occulté
qui les caractérisent. D'une part, on connaît les causes de pollution des cours d'eau et des
nappes phréatiques depuis longtemps, de même que le côté désuet des lois sur la gestion
des cours d'eau. D'autre part, on sait aussi que des lobbies très influents n'ont pas intérêt à
voir changer les choses rapidement et que le gouvernement n'a pas encore manifesté de
réelle volonté d'intervention, du moins pas sur les sujets que nous abordons. Malgré tout,
nous ne doutons pas un instant que ces audiences auxquelles nous participons ce soir
contribueront à des mesures législatives soucieuses de ne pas hypothéquer les générations
futures.

85

90 La première partie porte sur les effets néfastes de l'agriculture conventionnelle sur les eaux. Alors, on a voulu vous démontrer la prédominance de l'agriculture comme activité économique dans le Centre-du-Québec et la diversité des productions sur cet espace somme toute assez restreint, riche et drainé par des rivières importantes;

95 Vous démontrer les sources de pollution issues du milieu agricole et leur impact sur les milieux hydriques;

100 Vous démontrer les concessions ou les compromis que les gouvernements font sur des lois qui protègent l'environnement;

105 Vous démontrer les alternatives qui proposent une agriculture sans produits de synthèse, herbicides, insecticides, engrais chimiques, et qui demeurent la meilleure solution pour améliorer la qualité de l'eau;

110 Vous démontrer l'intérêt de plus en plus marqué pour une agriculture biologique dans le Centre-du-Québec, soit 20 % de l'ensemble des fermes répertoriées sur notre territoire. Les produits biologiques sont de plus en plus en demande. Et investir dans ce type d'agriculture s'avère non seulement un bon placement pour l'environnement, mais aussi pour le producteur.

115 Alors, les recommandations portent sur l'éducation à faire auprès des jeunes des écoles primaires et secondaires;

120 sur des programmes d'éducation auprès des agriculteurs leur enseignant les méthodes alternatives à l'agriculture conventionnelle;

125 sur des subventions à accorder aux organismes de sensibilisation au jardinage et à l'agriculture biologique, incluant les clubs-conseils qui existent déjà;

130 sur des campagnes de sensibilisation et d'encouragement à l'utilisation d'engrais biologiques;

135 sur des campagnes de sensibilisation des consommateurs les incitant à apprécier un produit d'apparence moins parfait, mais de qualité supérieure;

140 sur des subventions qui couvrent à 100 % les achats de matériels qui amèneraient à cette agriculture respectueuse de l'environnement;

145 sur un paiement offert par l'assurance récolte aux producteurs qui font le virage biologique. Présentement, le remboursement ne s'adresse qu'aux agriculteurs de pratiques conventionnelles;

135 sur l'application des règlements pour tous les producteurs, canneberges incluses,
sans égard aux droits acquis de certains;

sur des amendes substantielles appliquées aux producteurs délinquants qui préfèrent
payer plutôt que de se conformer à la réglementation.

140 Alors, cette partie a été préparée par Gilles Guay, ici.

La deuxième partie présente le fruit d'observations et de constatations faites dans le
milieu municipal local et régional. Nous constatons qu'il persiste une ambiguïté sur ce qu'est
vraiment un cours d'eau municipal, sur qui en a la gestion et sur qui en a la responsabilité.

145 La pertinence de ne s'occuper que des cours d'eau municipaux, selon la loi, est
douteuse, alors que le système que constitue le bassin versant et ses différentes entités,
eaux, berges, talus, milieux humides, représente une unité beaucoup plus homogène tant
pour la gestion environnementale qu'administrative. Parallèlement, la gestion des cours
d'eau s'effectue à plusieurs niveaux inutilement, municipalités, MRC, bureau des délégués.

150 Aussi, des contradictions sont observables lorsque vient le temps d'intervenir dans les cours
d'eau: le ministère de l'Environnement peut faire appliquer la lourde procédure de la
certification et peut éventuellement retarder la réalisation de projets plus ou moins
bénéfiques à l'environnement, alors qu'il ne peut rien faire dans d'autres circonstances
néfastes.

155 Nous observons également un manque sérieux de connaissances sur les cours d'eau
non seulement du côté des agriculteurs, mais tout autant de celui des inspecteurs
municipaux et, dans bien des cas, des responsables des MRC.

160 La gestion intégrée de la ressource n'est pas encore une priorité pour les MRC et les
municipalités locales. Le manque de connaissance des inspecteurs est également apparent
lorsque vient le temps d'appliquer les dispositions complexes du Code municipal. Par rapport
à la Loi sur les Cités et Villes, ce dernier Code est d'ailleurs beaucoup trop différent dans
ses dispositions relatives aux cours d'eau. Quant aux agriculteurs, le remboursement de
165 taxes, subvention indirecte, auquel ils ont droit ne devrait plus exister à moins de compenser
par des mesures de création, de restauration ou d'amélioration d'habitats fauniques ou
floristiques, mesures qui seraient planifiées par des comités de bassin.

170 Trois recommandations: de rendre plus homogènes et plus simples les dispositions
relatives aux cours d'eau du Code municipal et de la Loi sur les Cités et Villes, afin
d'harmoniser les deux.

175 De donner ensuite la gestion des cours d'eau et de leur bassin à des organismes de
bassin avec la compétence pour le faire de façon intégrée, selon les principes du
développement durable.

De confier enfin aux organismes de bassin une gestion de la ressource à deux niveaux: un premier d'ordre régional ou suprarégional qui chapeaute des comités de sous-bassins ou de deuxième niveau.

180

Alors, ça a été préparé par Carl Plante, ici.

La troisième partie sur le site d'enfouissement de Saint-Nicéphore, une opinion documentée. Nous craignons que ce mégasite, qui opère sur des terrains inaptes pour ce type d'activités, ne laisse aux prochaines générations des mégaproblèmes de contamination des eaux souterraines et de surface sans qu'aucune mesure n'ait été prise pour éviter, limiter ou réparer les dégâts.

185

Nos craintes sont étayées par une étude hydrogéologique, qui révèle une nappe phréatique beaucoup trop près de la surface pour un usage d'enfouissement; l'étrange loi du silence qui s'est installée depuis trois ans dans la Municipalité de Saint-Nicéphore, gommant tout ce qui avait pu auparavant être franches inquiétudes ou irritants majeurs; la complicité partagée par les promoteurs et le ministère de l'Environnement sur le mythe de la gestion sécuritaire du site, c'est-à-dire l'imperméabilité du fond et l'étanchéité du mur qui ceinture les cellules d'enfouissement; l'absence inconcevable de toute étude d'impact et l'impression que ce site est déjà orphelin, puisque les assurances en cas de désastre écologique semblent limitées, qu'aucun fonds d'entretien postfermeture n'est connu et que compagnies et gouvernement ne se bousculent pas au portillon pour en revendiquer l'imputabilité.

190

195

Alors, on recommande que la nouvelle loi sur la gestion des matières résiduelles et sa réglementation soient adoptées dans les délais prévus, qu'une première étude d'impact soit enfin menée sur ce mégasite et que la division régionale du ministère de l'Environnement fasse des analyses non seulement des piézomètres, mais aussi des puits susceptibles d'être contaminés.

200

205

Alors, avant de passer aux questions, nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à nos textes. Nous pensons que ces préoccupations que nous avons exprimées sur l'agriculture biologique, la gestion intégrée des cours d'eau en bassin versant et la grande vigilance à développer face à l'enfouissement sont des incontournables aux dimensions mêmes de l'écosystème québécois.

210

LE PRÉSIDENT :

215 Alors, merci, madame. D'abord, merci beaucoup pour le mémoire. C'est un mémoire considérable. C'est un mémoire volumineux. Je voudrais juste faire un petit rectificatif pendant que je me donne la parole.

220 À la page 7 de votre texte central, le mémoire substantif, vous citez un article de Gilles Francoeur, dans lequel il affirme avoir divulgué un document que la Commission n'avait pas. Alors, je vous signale que ce document-là était déposé dans les centres. Il avait été demandé le 7 avril et il a été déposé le 13 mai dans tous les centres de documentation. Alors, c'est une petite erreur factuelle, ce document-là faisait partie de la documentation. Il peut toujours être consulté dans les sites à cette fin.

225 Parlez-moi un petit peu, en page 18 de votre mémoire, au 3 b), quand vous parlez des inspecteurs municipaux, là il y a une généralisation. J'aimerais voir un peu quelle est la réalité, si vous pouvez me la raconter brièvement. Vous dites:

230 «Des laisser-aller ou une volonté de ne rien faire: bon nombre d'inspecteurs, étant donné la complexité des dispositions du Code municipal et la lourdeur du processus de gestion, n'interviennent pas selon la loi. Plusieurs font à leur guise, laissant souvent les agriculteurs faire comme bon leur semble et d'autres sont laissés à eux-mêmes.»

M. CARL PLANTE :

235 Donc, ce qui se passe parfois dans les petites municipalités où les inspecteurs n'ont pas nécessairement les compétences pour juger de la pertinence d'effectuer du drainage agricole ou non en fonction de la demande d'un agriculteur préalablement, donc les inspecteurs municipaux, ne connaissant pas vraiment les articles du Code municipal puis comment on doit appliquer ces articles-là, aussi la peur peut-être de faire intervenir le ministère de l'Environnement dans ces dossiers-là, préfèrent laisser les agriculteurs...
240 disent, par exemple, quand un agriculteur fait une demande pour du drainage, bien, disent: «Ah! bon, fais-le par toi-même. Laisse faire ça», étant donné que c'est trop complexe, que ça dépasse leur compétence. C'est le genre de cas qui se présente dans le milieu.

245

LE PRÉSIDENT :

Ce sont des pratiques que vous voyez fréquemment?

250 **M. CARL PLANTE :**

Oui, oui, ah! oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

255

Je voulais d'abord avoir une précision sur un chiffre que vous mentionnez. En fait, c'est deux chiffres. À un endroit - je crois que c'est à la page 12 - vous faites allusion à 3 886 producteurs et au début de votre document, il est question de 3 997 fermes. Dois-je comprendre qu'il y a des producteurs qui sont propriétaires de plus d'une ferme?

260

M. GILLES GUAY :

La source est différente pour chacun et la date aussi est différente.

265

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ah! c'est pour ça?

270

M. GILLES GUAY :

Oui. Le chiffre étant tellement peu éloigné, on a pensé que c'était dû à ça.

275

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

La question que je voulais vous poser - en fait, j'en avais deux - la première, vous recommandez, à la page 14, au niveau de la formation et des connaissances et informations, vous recommandez au gouvernement de subventionner des écoles qui prendraient en charge l'éducation des agriculteurs aux pratiques culturelles plus naturelles. Vous croyez vraiment que...

280

Bon, il y a certains agriculteurs qui semblent - enfin, c'est œ qu'ils viennent nous dire - très sensibles au tournant qu'ils doivent prendre. Mais est-ce que vous croyez vraiment que la masse, la majorité des agriculteurs -- est-ce que ça serait populaire, ça, d'après vous?

285

M. GILLES GUAY :

Si le gouvernement croit vraiment que c'est possible de faire ce virage, aller au biologique, il va y croire à tous les niveaux. Ce n'est pas juste au niveau des agriculteurs. Il va y croire...

290

295

Moi, j'avais commencé en indiquant que c'était au niveau des élèves. Comme ancien enseignant, je trouvais qu'au niveau des élèves, il n'y croit pas. On n'en parle pas beaucoup du biologique ou de l'agriculture biologique. Et tellement, on met ça au niveau de certains programmes, mais quand arrivent les examens, on n'en parle jamais. Il n'y a jamais des questions à ce niveau-là. Donc, pour la question 1, c'est ça, pour la recommandation 1.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

300

D'abord chez les jeunes.

M. GILLES GUAY :

305

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

310

Oui, bon.

M. GILLES GUAY :

315

Pour les agriculteurs, on pense qu'il y a deux écoles actuellement dans le Centre-du-Québec qui le font actuellement, on pourrait développer davantage si le gouvernement y croit. Et il y a des clubs-conseils aussi, mais...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

320

Vous voulez que le gouvernement lance la mode. C'est ça que vous nous demandez de recommander là.

M. GILLES GUAY :

325

Actuellement, au niveau du MAPAQ, l'agriculture, c'est l'agriculture conventionnelle qui existe. Ça prendrait plus d'argent au niveau de l'agriculture biologique, ce qu'il n'y a pas actuellement. Ce serait le coup de pouce pour partir, je pense. Il faudrait. Et nous pensons que les agriculteurs sont prêts à y aller, mais ils n'ont aucune notion. C'est pour ça qu'on met au niveau de l'éducation des agriculteurs. Et la façon, on peut peut-être en discuter, mais on pense qu'on est mieux de partir avec ce qui existe déjà, soit les écoles et puis les clubs-conseils.

330

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

335

Ça m'amène à ma deuxième question. Les clubs agroenvironnementaux, c'est ce que vous vouliez dire?

M. GILLES GUAY :

340

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ça m'amène donc à ma deuxième question. Vous dites quelques lignes plus loin:

345 «Nous croyons que les agriculteurs vont faire le virage biologique quand ils seront
renseignés sur les avantages qu'ils pourront en retirer.»

Il ne faut pas se leurrer, là, il va falloir qu'il y ait des avantages économiques parce
que plusieurs viennent nous dire: «Bon, oui, d'accord, on va continuer, on va faire l'effort,
350 mais il va falloir que l'État nous subventionne pour que nous n'ayons pas de perte de
revenus.» Alors, c'est quand le bât va blesser au niveau financier, que peut-être ce
tournant va se produire.

M. GILLES GUAY :

355 Oui. Dans ce que j'ai lu - j'ai lu beaucoup, moi, depuis la première partie des
audiences à ce niveau-là - je pense que les subventions existent déjà en très grande partie.
Il s'agirait de les changer de place.

360 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui, allez-y là.

M. GILLES GUAY :

365 Je ne sais pas comment. Ça aussi, ça pourrait être l'objet d'un débat. Mais je pense
qu'on a un spécialiste encore un peu plus grand que moi à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

370 En parlant de changer de place, il y en a justement un qui a changé de place. Je
pense qu'il veut parler. Allez-y, monsieur. Vous êtes monsieur?

M. RÉJEAN ROY :

375 Je me présente. Je suis Réjean Roy, premier vice-président du Conseil régional en
environnement et vétérinaire.

380 La première question que vous avez posée, l'intérêt de l'agriculteur, à l'heure
actuelle, à l'UPA et dans les comités d'agriculteurs, les agriculteurs sont, comme on dit,
tannés de se faire jeter la pierre comme étant des pollueurs.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

385 Voilà.

M. RÉJEAN ROY :

390 Donc, ils sont intéressés à cesser de polluer sous toutes les formes mais, à l'heure actuelle, ils ne savent pas comment pour la majorité, donc parce qu'ils manquent d'aide.

395 On a vu même des agronomes refuser d'aider un agriculteur à mettre des haies brise-vent, même si l'agriculteur avait entendu dire que ça augmentait de 20 % la production dans son champ, même s'il perdait une lisière en culture pour mettre un brise-vent, puis l'agronome refusait de l'aider à ça en disant: «Ah! tu vas perdre de la surface de culture.» Puis l'agronome a dans ses cours comme quoi ça augmente de 20 % la production totale du champ, même s'il y en a une partie qui ne produit pas.

400 Donc, l'aide n'est pas là en ce moment. C'est une difficulté pour et le producteur et les conseillers, parce que ce n'est pas ce qui se fait en pratique courante. Donc, il faut faire un effort supplémentaire pour être des pionniers dans le domaine.

405 Il y a une crainte de perte de revenus aussi au niveau des producteurs. En général, ceux qui ont déjà fait le transfert ne se plaignent pas d'avoir perdu des revenus, mais se vantent d'avoir plus d'argent dans leurs poches, même si leur chiffre d'affaires est plus petit, en ayant beaucoup moins de dépenses, en ayant moins de danger et de machinerie. Souvent, il part de quatre tracteurs à deux et ainsi de suite. La machinerie qui va en arrière du tracteur se trouve être réduite parce qu'on a diminué les opérations à effectuer dans les champs. Le revenu se trouve pour le producteur, ce qui lui reste dans les poches, se trouve supérieur. Puis ça, on peut le prouver en faisant faire des études sur ceux qui ont déjà fait le transfert, sur des grosses fermes.

415 L'intérêt écologique des agriculteurs est là. La preuve, c'est qu'à l'heure actuelle, il y a déjà 20 % des agriculteurs dans notre région qui, sans aucune sollicitation ou sans aucune aide extérieure, ont déjà fait le transfert ou sont en train de le faire. Ce qui fait qu'il n'y en a pas plus que ça, ce n'est pas le manque d'intérêt pour les autres, c'est le manque de temps.

420 Ceux qui ont fait le changement, c'est souvent des gens qui ont réussi déjà à être plus performants que d'autres, qui avaient des employés ou du temps qui leur permettait de le faire, qui avaient un peu plus d'ingéniosité, être capables de modifier eux-mêmes leur machinerie, parce qu'ils n'existent pas de machine à l'heure actuelle adaptée à cette nouvelle forme. On ne va pas chez le concessionnaire dire: «Bien, j'achète le nouveau ci, puis le nouveau ça, qui fait tel...», il faut qu'il modifie une ou deux machines pour les greffer ensemble, pour en fabriquer une ou carrément inventer.

425

430 Donc, ça prend de l'ingéniosité, de la technologie et le temps pour le faire, ce que
seulement quelques gros producteurs ont réussi à faire à l'heure actuelle. Puis c'est souvent
des gens qui arrivent d'autres pays, qui ont déjà vu quelque chose ailleurs. Suisse et
autres, c'est souvent ceux qui sont en avance dans ce domaine-là.

435 À votre deuxième question, les avantages, bien, comme on parlait des avantages
économiques, ceux à l'heure actuelle qui ont fait le changement ont déjà plus de sous dans
leurs poches et sont très fiers d'avoir fait le changement. Ils ne pensent pas du tout à revenir
en arrière. On voit évidemment que si on est biologique, on a fait un avantage pour
l'environnement. Puis ça, ils en sont fiers même si ça leur rapporte rien directement.

440 Puis à l'heure actuelle, il y a une grosse peur de perte de revenus, non pas parce
que ça rapporte moins, mais à l'heure actuelle ils sont pénalisés surtout au niveau de
l'assurance récolte. C'est ce qui pose le plus gros problème des producteurs qui, à l'heure
actuelle, ont fait le transfert au niveau biologique parce que s'ils n'ont pas... face à
l'assurance-récolte, il faut qu'ils se justifient, au moment de la demande, s'il y a eu une
perte quelconque.

445 Puis s'ils ne sont pas capables de justifier qu'ils ont fait toutes les mesures
nécessaires pour sauver la récolte, la subvention ou le don ne sera pas fait à ce moment-là.
Et puis si la personne n'a pas acheté tel pesticide ou autre insecticide qui aurait pu sauver la
récolte, donc qui aurait scrapé le terme «bio» à ce moment-là, n'est pas payée.

450 On connaît des agriculteurs à l'heure actuelle qui sont en agriculture durable sur
billons, qui sont obligés d'acheter des pesticides, les entreposer dans la remise, ne pas les
utiliser, juste pour se couvrir pour avoir droit à l'assurance récolte, ce qui n'est pas
justifiable.

455 **LE PRÉSIDENT :**

On a même appris là-dessus que même un agronome n'a pas le droit de donner une
recommandation différente de celle des producteurs, des fabricants de pesticides.

460 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

465 C'est intéressant ce que vous venez de nous dire, mais on aurait souhaité et on
souhaite toujours que ce discours-là nous soit tenu par les producteurs agricoles eux-mêmes.
On a entendu à plusieurs reprises l'UPA, qui disait sensiblement les mêmes choses de façon
générale que vous mais avec moins d'enthousiasme et moins de constats globaux positifs, si
vous voulez. Mais ils sont cédulés dans toutes les régions, alors on va leur reposer la
question sur la fierté, sur l'assurance récolte, etc.

470 Sur les cours d'eau municipaux justement, il y a plusieurs producteurs agricoles qui
nous ont demandé que l'entretien des cours d'eau reprofilés à des fins de drainage agricole

revienne au MAPAQ et ne soit plus laissé à l'initiative des municipalités, et que les remboursements de taxes justement soient applicables à tous les producteurs et non pas juste à quelques-uns dans certaines conditions.

475 C'est la raison pour laquelle je vous pose la question de la gestion par bassin versant et de son intégration, si vous voulez, à l'agriculture. Parce que certains nous ont dit: «Ces cours d'eau municipaux là existent surtout ou ont été reprofilés à des fins agricoles. Donc, la gestion doit être prioritairement agricole. Et autour du comité de bassin, il doit y avoir une espèce de hiérarchisation des points de vue et des usages. Et si un certain nombre de cours
480 d'eau existent à des fins agricoles, bien, ils doivent être gérés dans cette perspective-là. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

M. CARL PLANTE :

485 Bien, on croit que les cours d'eau, comme on dit, qui ont été entretenus, qui ont été verbalisés, la plupart du temps, comme on dit, ce sont des petits cours d'eau puisqu'ils sont en milieu agricole. Ce ne sont pas des rivières qu'on a drainées à des fins de drainage pour l'agriculture.

490 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ça devient des espèces de décharges agricoles.

M. CARL PLANTE :

495 C'est ça. Donc, c'est la tête des bassins versants. Dans l'ordre des cours d'eau, ce ne sont pas des cours d'eau d'ordre 1, 2 ou c'est 3, 4, 5 et plus. Donc, c'est particulièrement important de protéger la tête des cours d'eau principaux, finalement. Si on laisse la gestion... ce n'est pas penser de façon globale de gérer une partie des bassins
500 versants par des comités de bassin, alors qu'une autre partie serait gérée encore par le ministère de l'Agriculture ou un autre organisme.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

505 Est-ce que je dois comprendre que, selon vous, il ne devrait pas y avoir de...

M. CARL PLANTE :

On ne voit pas l'utilité de redonner la gestion des cours d'eau au MAPAQ.

510

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

515 Oui, ça, j'ai bien compris ça. Mais autour d'un comité de bassin, s'il y a un usage qui semble l'usage dominant, est-ce qu'il devrait y avoir une espèce de priorité autour de la table ou si tous les usagers devraient être égaux?

M. CARL PLANTE :

520 Bien, de la façon comment on voit ça, c'est que dans un bassin versant, par exemple, il y a des sous-bassins, puis dépendant des priorités dans ces sous-bassins-là, bien, évidemment on va gérer... On n'a pas mentionné dans notre mémoire combien de voix allaient avoir les agriculteurs dans un sous-comité, par exemple, par rapport à d'autres.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

525 Non, mais si je comprends bien, vous seriez d'accord avec le principe qui veut que quand il y a une problématique agricole en quelque part, il y a une prédominance dans la gestion de la prise en compte de cette problématique-là.

530 **M. CARL PLANTE :**

Oui, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

535 Vous seriez d'accord avec ça?

M. CARL PLANTE :

540 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

545 Parce que ça va à l'encontre des principes qu'on a dans la littérature sur la gestion par bassin versant où on parle toujours d'égalité des partenaires, de consensus dans la gestion.

M. CARL PLANTE :

550 Mais si dans un petit bassin versant on n'a que des agriculteurs, c'est difficile de faire intervenir d'autres. Ce qui est certain, c'est qu'au niveau d'un bassin versant, par exemple le bassin versant de la rivière Nicolet, par exemple, ou de la rivière Saint-François ou de la rivière Bécancour, pour parler des cours d'eau de notre région, bien, c'est certain que là, on va penser de façon plus globale puis on va pouvoir cibler des interventions, avoir des principes directeurs, etc., qui sont au-dessus de ces comités-là, de ces sous-comités-là.

555

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

560 Donc, si je comprends bien votre point de vue, pour les grands bassins, les grandes rivières, Nicolet, Yamaska, la gestion, selon vous, devrait se faire dans une approche globale et intégrée, alors que dans les sous-bassins à dominance agricole, là la gestion devrait plus se faire dans une perspective d'agriculture.

M. CARL PLANTE :

565 Bien, d'agriculture, oui, dans la mesure où c'est agricole mais avec une «supervision», si on peut dire, du comité.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

570 Du comité de bassin.

M. CARL PLANTE :

575 Du grand comité, du comité de bassin.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

580 Je comprends bien votre point de vue. C'est rare qu'on l'entend comme ça, surtout d'un CRE, mais je le comprends.

Avez-vous autre chose à ajouter, monsieur?

M. RÉJEAN ROY :

585 Vous avez parlé de l'UPA, tantôt. Il y a un membre de l'UPA qui était présent au moment où on a conçu notre mémoire, puis la plus grande peur à l'heure actuelle des agriculteurs, c'est la difficulté d'exécuter ce transfert-là, la période de transition. Puis à court terme, c'est évident qu'il va y avoir une baisse de compétitivité par rapport aux autres marchés internationaux, américains et autres.

590 Mais si on prend comme, par exemple, les pays qui ont fini cette transition-là, comme la Suisse dans le poulet et autres, non seulement il y a autant de producteurs qu'avant, les producteurs sont plus grands qu'ils ne l'étaient au début, en nombre et en production, ils sont plus rentables, et financièrement ils sont plus sécuritaires, étant donné que la majorité ont leur production vendue d'avance, un an ou même plus.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

600 Oui. Alors, merci, pour cette précision.

605 Une question, pour terminer, sur Saint-Nicéphore, le lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Nicéphore. Dans le mémoire, vous parlez de questions occultées dans l'introduction. Puis ici, vous parlez de mythe de la gestion sécuritaire en parlant de Saint-Nicéphore. Est-ce que les orientations législatives et le plan de gestion des matières résiduelles permettrait au milieu de régler ce problème-là?

Mme BERTHE TESSIER :

610 Ça améliorerait, parce que si je pense avoir bien lu ce qui s'en vient avec cette loi qui devrait arriver en décembre, on va avoir une surveillance accrue sur les matières dangereuses, sur les matières compostables, qui sont évidemment les éléments les plus dangereux dans un site. Ça va améliorer, je pense, un peu la quantité puis ça fera probablement moins de contamination dangereuse. Mais ce n'est pas la solution...

615 Saint-Nicéphore est à un endroit où nécessairement la nappe d'eau est beaucoup trop haute pour faire ce type d'enfouissement et jamais aucune étude d'impact n'a eu lieu.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

620 Oui, je me souviens des mémoires qui ont été présentés devant la Commission sur les matières résiduelles.

625 Sur les puits susceptibles d'être contaminés, est-ce que c'est une crainte que vous avez ou vous avez des symptômes qui vous permettent de penser que des puits pourraient être contaminés?

Mme BERTHE TESSIER :

630 Un domaine voisin où on aurait évidemment pu, je pense, faire l'analyse parce que c'était les résidants qui étaient les plus proches, sont maintenant avec l'aqueduc. Alors pour une raison, à un moment donné, on a dit que le vieux site avait... puis on a tout de suite décidé. Alors, on n'est pas à même de vérifier sur la droite du site là où il y a ce domaine résidentiel. Mais j'imagine qu'on pourrait aller un peu plus bas. Ce serait, il me semble, nécessaire de le faire.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

640 Ça, c'est important, et je pense que s'il y a une action que le CRE peut faire, c'est de faire des pressions pour que ces analyses-là soient faites.

Mme BERTHE TESSIER :

Oui.

645

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci.

650

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas l'impression que c'est la pression qui va manquer. La pression ne manquera pas.

655

Mme BERTHE TESSIER :

Non.

660

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Tessier, monsieur Plante, monsieur Guay et monsieur Roy, merci beaucoup de votre présence.

665

J'invite maintenant, s'il vous plaît, la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice. Bonsoir monsieur et madame!

670

M. GUY LeBLANC :

Monsieur Beauchamp, bonsoir, madame Gallichan, monsieur Genest! Tout d'abord vous présenter madame Chantal Trottier, qui est coordonnatrice à la Corporation de gestion du bassin de la rivière et qui est aux études en doctorat en environnement, qui travaille chez nous. Et je suis Guy LeBlanc, président pour la Corporation de gestion du bassin de la rivière Saint-Maurice.

675

Tout d'abord, je veux vous remercier de l'opportunité que vous nous donnez de présenter notre mémoire sur la gestion de l'eau. Il s'agit d'un dossier majeur pour notre corporation et pour le Québec. Et c'est avec beaucoup d'attention que nous avons suivi les travaux de la Commission.

680

J'aimerais, en premier lieu, vous parler brièvement de notre Corporation du bassin de la rivière Saint-Maurice. Et par la suite, j'aborderai le thème de la gestion par bassin versant. Alors, c'est un petit résumé que j'ai fait, je ne reprends pas le texte que vous avez déjà lu, sûrement.

685

Alors, la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice, c'est un organisme sans but lucratif qui a été créé suite au Sommet économique de 89. Cette corporation résulte de l'intention des intervenants régionaux de doter notre région d'une plate-forme structurante pour le développement et la mise en valeur des multiples

690 potentiels de la région, dont l'élément central est la rivière Saint-Maurice. La CGDBR a donc été incorporée en novembre 91, résultat de cette forte mobilisation régionale.

695 La Corporation regroupe - et ça, c'est important - à une même table de concertation, tous les intervenants qui sont issus des différentes sphères d'activités régionales et qui ont un intérêt pour la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice et de son bassin versant. Alors, on y retrouve des représentants des milieux suivants: députés fédéraux, provinciaux, les maires des principales villes riveraines, qui sont sur le bord du Saint-Maurice, la Nation Atikamekw, dont les autochtones, les industriels, les gens du commerce, des gens des syndicats, du monde universitaire et du monde environnemental.

700 Et ça, c'est un peu rare comme concertation que vous allez retrouver, par exemple, à une même table, représentants du fédéral, représentants du provincial, ou encore autochtones et non-autochtones, à une même table. Alors, pour nous, tous les gens qui se préoccupent de la rivière sont représentés à cette table.

705 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai même remarqué que pour l'environnement, vous aviez un monsieur Genest.

710 **M. GUY LeBLANC :**

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

715 J'espère qu'il n'y a pas de...

M. GUY LeBLANC :

720 Non, pas à ma connaissance. Qui est président de la Société de géographie, qui est un groupe environnemental.

725 Alors, le principal mandat de la Corporation, c'est la concertation pour le développement et la mise en valeur des multiples potentiels du bassin de la rivière Saint-Maurice. Ce mandat s'inscrit dans une démarche respectueuse des principes du développement durable et de la gestion intégrée des ressources. Le fer de lance de ce développement étant pour la Corporation le développement du potentiel récréo-touristique de la rivière Saint-Maurice.

730 Depuis sa création en 91, la Corporation a consenti beaucoup d'efforts pour la cueillette, la compilation et l'analyse d'informations sur la rivière Saint-Maurice et l'ensemble de son bassin versant. De nombreuses réalisations ont suivi, notamment l'arrêt du flottage

du bois sur la rivière, suite à une concertation et à un dialogue continu entre tous les intervenants concernés.

735 Plusieurs travaux visant la restauration environnementale de la rivière et de ses
berges ont aussi été mis en oeuvre: aménagement de frayères, protection de milieux
humides, nettoyage des berges, etc. Nous avons également travaillé à mieux faire
connaître la rivière et à sensibiliser les gens à sa protection et à sa mise en valeur par la
740 tenue de deux forums d'échange sur l'avenir du Saint-Maurice et par l'instauration de la Fête
de la rivière Saint-Maurice, qui en sera à sa troisième année d'existence.

En plus de siéger sur de nombreux comités, je vous en cite quelques-uns: Comité
consultatif Saint-Laurent Vision 2000, Réseau des organismes de rivière, Conseil régional
de l'environnement de la Mauricie, Comité ZIP Les Deux Rives, etc., la Corporation a fait
745 valoir son point de vue à plusieurs occasions dans des dossiers majeurs et lors de
consultations publiques portant sur des sujets aussi variés que l'énergie, la sécurité
nautique, la gestion des barrages et plusieurs projets régionaux.

En terminant, mentionnons que la Corporation a amorcé, à l'été 99, les travaux
750 devant conduire à un plan de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice, qui
comprendra une série de consultations publiques et dont les résultats seront rendus publics
d'ici la fin de l'an 2000.

Maintenant, je vais aborder un des principaux thèmes de la Commission, la gestion
755 par bassin versant. Alors, pour nous, la gestion par bassin versant, c'est un processus
naturel et c'est une réalité qui s'impose lorsque nous tentons d'identifier le meilleur moyen de
faire une saine gestion de nos usages de l'eau. C'est de procéder avec l'unité géographique
que représente le bassin hydrographique d'un cours d'eau.

760 Nous avons été à même de constater, lors des audiences, que cet élément semble
faire consensus auprès des différents intervenants qui sont venus s'exprimer à votre tribune.
D'ailleurs, la plupart des problèmes énoncés lors des audiences résultent de l'absence
d'une vision qui intègre tous les aspects de l'eau. L'approche par bassin versant, qui tient
765 compte du trajet que prend l'eau, devrait permettre de mieux comprendre l'action de l'eau et
les conséquences de nos propres actions sur cette ressource et sur nous-mêmes.

Plusieurs ministères interviennent dans la connaissance et la gestion de l'eau.
Cependant, cette connaissance est trop compartimentée. Il lui manque une approche
multidisciplinaire, ce qui a pour conséquence de créer des vides législatifs qui peuvent
770 favoriser des écarts ou même des abus faute de moyens pour les prévenir. Nous avons pu
constater, et ce à plusieurs reprises lors des audiences, combien il était laborieux d'apporter
certaines réponses.

775 Un des questionnements que vous nous suggérez est: faut-il décentraliser le pouvoir
gouvernemental en transférant la gestion des bassins à des agences ou à d'autres types

d'organismes de gestion par bassin versant? Alors, notre réponse, évidemment et naturellement d'emblée, c'est oui. Pour être efficace, il faut que cette gestion par bassin versant soit collée de près à la réalité locale, c'est-à-dire de toute la population qui vit le long d'un cours d'eau.

780

Aussi, si on se réfère aux définitions d'une agence et d'un comité de bassin telles que véhiculées dans le rapport de Nicolet ou par le COBARIC, il sera assez difficile d'implanter ces structures dans un avenir proche. On parle d'un horizon d'au moins cinq à dix ans pour doter le Québec de ces nouvelles structures. Nous ne disons pas qu'elles n'ont pas leur raison d'être, et même, nous avons fait l'exercice dans notre mémoire de vous présenter un organigramme de cette nouvelle façon de gérer l'eau.

785

Ce que nous aimerions, cependant, c'est que nous puissions dès maintenant poser des gestes concrets pour vraiment démontrer que nous nous dirigeons inévitablement, indubitablement vers cette approche. C'est pourquoi nous vous présentons, aujourd'hui, un vrai modèle québécois par et pour des gens du milieu et qui respecte l'unité naturelle que représente le bassin hydrographique d'un cours d'eau.

790

La CGDBR, un vrai modèle québécois. Dans le cas de la rivière Saint-Maurice, son bassin versant correspond, à peu de chose près, à la région de la Mauricie puisqu'il couvre quatre MRC sur cinq, une vingtaine de municipalités et des territoires non organisés. La grande majorité de la population est concentrée dans les 17 municipalités riveraines, ce qui représente environ 250 000 personnes environ pour toute la région.

795

En regardant la constitution de notre table de concertation, on constate facilement que tous les secteurs de notre société sont représentés, et je vous répète un peu ce que je vous ai dit d'entrée de matière: les maires des six municipalités riveraines les plus peuplées, des représentants de MRC, des députés autant du fédéral que du provincial, des représentants des nations autochtones, des secteurs industriel, institutionnel, syndical et environnemental, sans oublier des observateurs que sont les gens du ministère de l'Environnement et Faune et des gens du ministère des Régions.

800

805

La CGDBR, c'est un organisme qui fonctionne déjà comme un comité de bassin. Comme nous vous l'avons démontré précédemment, la CGDBR existe depuis 92 et travaille au développement durable de sa région en préconisant la gestion par bassin versant. La table de concertation est opérationnelle et a déjà, à plusieurs occasions, démontré qu'elle pouvait obtenir des consensus pour le mieux-être des citoyens dans le respect de l'environnement.

810

L'arrêt du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice a été suivie d'une série d'interventions pour améliorer la qualité de l'eau et des berges de la rivière et favoriser aussi l'implantation d'espèces fauniques et végétales. Plus précisément, nous avons contribué à enrichir la connaissance sur la rivière Saint-Maurice, en collaborant avec d'autres partenaires dont les interventions sont majeures sur le cours d'eau. On pense à Hydro-

815

820 Québec, le ministère de l'Environnement et Faune, la compagnie de flottage, la compagnie Abitibi-Consol, GDG Conseil, sans compter toutes les municipalités avec lesquelles nous entretenons des liens étroits et aussi par le biais des MRC qui représentent les municipalités.

825 Par notre travail de concertation, nous concourons au développement du sentiment d'appartenance à la rivière et à la Mauricie. Les deux forums de réflexion sur l'avenir du Saint-Maurice, de même que la Fête de la rivière qui a donné lieu à toute une gamme d'activités, en sont des exemples éloquents.

830 La Corporation a développé sa propre expertise en matière de gestion par bassin versant. Le document que nous avons produit, de concert avec le Conseil régional de l'environnement, a permis de dresser le portrait de la situation de l'eau potable dans ces régions et sert d'ouvrage de référence pour les gestionnaires de l'eau.

835 Le ministère de l'Environnement nous a également donné le mandat d'assurer le suivi des recommandations du rapport Nicolet par la production d'un état de la situation dans notre région et de recommandations. Nous avons participé au grand débat public sur l'énergie, aux consultations publiques de l'ÉcoSommet, à la Commission sur la sécurité nautique et à la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau, ainsi que la Commission du BAPE chargée d'évaluer la construction d'une nouvelle centrale à Grand-Mère. Toutes ces implications ont
840 fait en sorte de nous constituer une position enviable et une expertise en matière de gestion intégrée des ressources dans la région.

845 En plus de regrouper les intervenants majeurs du bassin de la rivière Saint-Maurice, la Corporation a conclu un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec afin d'être identifiée comme le canal privilégié pour toute question touchant la rivière.

850 Enfin, un comité intergouvernemental et interministériel a d'ailleurs été mis en place pour collaborer avec la CGDBR à la réalisation du plan directeur de mise en valeur du bassin de la rivière Saint-Maurice attendu pour la fin de l'an 2000. Dans le cadre de ces travaux, un partenariat a été mis en place avec le Conseil régional de développement de la Mauricie, les MRC, les CLD, ainsi que les municipalités et les intervenants concernés par l'avenir de la rivière Saint-Maurice.

855 De plus, la création des comités de sections de rivière, qui oeuvrent avec nous depuis près de deux ans, nous permet d'avoir une vision encore plus juste des réalités locales, puisque ces comités sont constitués des différents groupes ou organismes utilisateurs de la rivière et de ses tributaires.

860 La Corporation a travaillé activement, et continue de le faire, pour la reconnaissance des organismes qui oeuvrent pour l'amélioration de leur rivière. Nous sommes membres fondateurs du réseau des organismes de rivière appelé le Réseau d'Or. Nous siégeons également sur plusieurs comités comme Saint-Laurent Vision 2000, CRE-Mauricie, ZIP Les Deux Rives et autres. Nous avons donc acquis une bonne expertise dans le domaine des

865 outils d'aide à la décision: carte écologique, analyse multicritère, plan de gestion intégrée
et, enfin, le plan de concertation mis en oeuvre depuis la création de la Corporation, en 92,
et qui poursuit à donner d'excellents résultats.

870 Alors, on pense à l'arrêt du flottage, aux opérations de nettoyage, au rétablissement
de frayères et de zones de reproduction pour la sauvagine et, bientôt, l'acquisition
d'habitats à des fins de conservation. Ce sont là des exemples significatifs de notre
implication concrète pour une véritable gestion par bassin versant.

875 C'est pourquoi, bien que nous sommes conscients que la mise en oeuvre d'un tel
mode de gestion pour l'ensemble du Québec et l'établissement d'un système de perception
de redevances pour l'utilisation de la ressource puissent prendre un certain temps, nous
savons très bien que la gestion de l'eau occupe l'avant-scène des priorités du ministère de
l'Environnement, comme en font foi les orientations stratégiques du Ministère. À cet égard,
cet intérêt doit se refléter à l'intérieur de mesures concrètes d'encouragement aux
organismes déjà inscrits dans une démarche de gestion de l'eau par bassin versant.

880 Il serait possible pour le gouvernement, et ce dès maintenant, de réviser ses
programmes de subvention qui ont un lien avec la gestion intégrée des ressources et le
développement durable et les adapter aux réalités régionales. À titre d'exemple, des outils
d'aide à la décision sont actuellement en cours d'élaboration dans les bureaux du ministère
885 de l'Environnement, mais il est très difficile de permettre à d'autres régions ou organismes de
procéder à leur propre projet pilote. On parle du SIAD, évidemment. Pourtant, sans
nécessairement à avoir à injecter de l'argent neuf - on sait qu'il est très rare - le
gouvernement, par l'intermédiaire de ses programmes actuels, pourrait encourager le
développement de cette expertise scientifique ailleurs en région.

890 Il est donc à espérer que, suite à ces audiences et au rapport que vous soumettez
au ministre Bégin et au Conseil des ministres, des actions concrètes allant dans le sens de la
gestion par bassin versant et de l'aide aux organismes qui y oeuvrent déjà seront rapidement
mises de l'avant. Je vous remercie de votre bonne attention.

895 **LE PRÉSIDENT :**

900 Alors, merci, monsieur LeBlanc. Première question toute simple. Le schéma que
vous proposez à la page 7 porte comme source Chantal Trottier CGDBR 1999 et je n'ai pas
trouvé le document en référence dans la bibliographie.

M. GUY LeBLANC :

905 En fait, c'est toujours les questions les plus simples qui sont le plus difficile à
répondre. Non, c'est facile. C'est que cet organigramme-là, disons qu'on l'a développé
dans les derniers jours avant le dépôt de la présentation et madame Trottier y a fait une

bonne part de réflexion, j'ai participé à cette réflexion-là puis aux discussions, mais disons que la maternité lui revient.

910 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ce n'est pas un document publié par ailleurs.

915 **M. GUY LeBLANC :**

Non, il n'y a pas un document par ailleurs.

Mme CHANTAL TROTTIER :

920 En fait, il a été fait pour vous.

LE PRÉSIDENT :

925 Bravo! Parce que c'est intéressant comme visualisation de l'organisation de ça. Je vois que vous vous êtes avancés même sur une hypothèse de financement où vous parlez d'une perception de la taxe à la consommation et à la pollution de l'eau selon une tarification qui pourrait suivre. Donc, dans votre esprit, la mise en place d'une gestion par bassin va impliquer la mise en place aussi d'une forme particulière de taxation, qui verrait à procurer les argents nécessaires à cette agence ou à ces comités pour pouvoir fonctionner.

930

M. GUY LeBLANC :

935 Est-ce que ce sera tous les argents nécessaires ou une partie ou plus que ce qui sera nécessaire? Ça, on va le voir avec le temps. Parce que si on fait une gestion par bassin -- écoutez, toutes les structures, on peut en sortir tant qu'on veut. Si les gens ne sont pas impliqués au premier chef, il n'y a pas une structure qui va tenir pour la protection de l'environnement, pour la protection de l'eau en particulier.

940 Et ce qu'on a démontré à la CGDBR, on n'a pas terminé là, mais on est en train d'impliquer l'ensemble de la population à participer, à lui dire: «C'est votre rivière. C'est notre rivière. Il faut s'en occuper. Il faut la protéger, puis il faut la développer dans le respect de l'environnement, puis en pensant qu'on doit...» Si vous avez regardé la photo, il y a des jeunes enfants. C'est parce qu'on doit penser à qu'est-ce qu'on va laisser dans quinze ans, dans trente ans, dans quarante ans.

945

950 Alors, nous, on a une situation un peu particulière. C'est qu'après trois cents ans d'utilisation à des fins privées et particulières de la rivière, on vient de nous faire cadeau d'une rivière. Parce qu'avant, il faut dire qu'elle était couverte de bois, donc, il n'y avait à peu près pas d'utilisation, sauf produire de l'électricité et faire le flottage du bois. Alors, pour nous, c'est un peu un cadeau puisque la rivière nous est redonnée après trois siècles

d'utilisation privée et particulière. On ne voudrait pas se retrouver avec la même situation dans X années où ça va être seulement un groupe qui va pouvoir bénéficier de cette ressource-là.

955 Alors, c'est pour ça qu'on dit dans notre... parce que dans le Comité de Nicolet, c'est qu'on propose comme deux niveaux: une agence puis un comité. Nous, on pense qu'un comité de bassin serait suffisant, on n'a pas besoin d'avoir tant de niveaux que ça. Il y aurait le gouvernement, en fait, par l'intermédiaire de son secrétariat ou son agence de l'eau et il y aurait le comité de bassin directement dans une région, et non pas deux niveaux
960 à l'intérieur d'une région, pour être le plus proche possible de la population et le plus proche possible de la ressource.

LE PRÉSIDENT :

965 Le problème, toutefois, c'est que là vous identifiez un niveau de taxation.

M. GUY LeBLANC :

970 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Évidemment, il y a déjà le fédéral qui taxe; il y a le provincial qui taxe; il y a les municipalités qui taxent. Les MRC ne taxent pas puisque leur argent leur vient de la base à travers les municipalités.

Quand on a rencontré le COBARIC, il nous a dit: «Il n'est pas question d'implanter un nouveau niveau de taxation» et l'argent viendra des municipalités, dans leur esprit. Ça, je voulais voir si ça veut dire aussi un autre champ, un autre niveau de taxation et, donc, comment ça se rapporte au provincial et au municipal.

M. GUY LeBLANC :

Madame Trottier a un commentaire, puis je reviendrai là-dessus après.

Mme CHANTAL TROTTIER :

De la manière où, moi, je l'abordais, c'est qu'il y avait deux niveaux de perception qui pouvaient aider, un, les municipalités à mieux faire le suivi de leurs infrastructures. Parce qu'on sait que c'est un problème, il y a énormément d'argent qui a été investi dans le parc immobilier de gestion de l'eau, mais on n'est pas en mesure d'effectuer le suivi et de même l'élargir à l'ensemble des municipalités. Et les deux niveaux de perception, il y en a un qui peut se faire très rapidement. Il suffirait qu'on change le statut au niveau de l'exploitation de l'eau souterraine, c'est-à-dire qu'on verrait un droit d'usage plutôt qu'un droit de propriété, ce qui nous permettrait de prélever une taxe d'utilisateur. Et avec cet argent-là, ce serait facile immédiatement de pouvoir donner un second souffle aux municipalités pour assurer un suivi au niveau de la gestion de l'eau.

Le deuxième mode de perception, c'est qu'on s'en va inévitablement vers des compteurs d'eau. En tout cas, on sent qu'il y a une volonté, autant du gouvernement, de responsabiliser les utilisateurs. Sauf qu'avant d'imposer des compteurs d'eau, il va falloir vraiment que les gens aient une idée de ce que ça coûte d'utiliser l'eau, de la traiter, de la distribuer, etc., ce qui n'apparaît pas actuellement dans le compte de taxes municipal parce que c'est un compte de taxes basé sur la taxe foncière. Alors, il faudrait qu'il y ait comme, je dirais, une étape intermédiaire où les gens vont être en mesure de voir combien ça coûte vraiment la gestion de l'eau au Québec pour peut-être amener les utilisateurs...

Et j'amenais un taux de tarification minime pour celui ou celle qui fait attention, et pour les grands utilisateurs et ceux qui créent des préjudices à l'environnement par l'utilisation de l'eau, soit une perception d'amende ou une taxe pour cette utilisation-là.

M. GUY LeBLANC :

1015 Pour répondre spécifiquement à votre question disons d'aspect peut-être plus technique ou juridique, on ne préconise pas un autre niveau de taxation. Il faut se rappeler qu'au comité de bassin, vous aurez soit MRC et/ou municipalité. Souvent, le maire va se retrouver également comme préfet, va avoir un double rôle. On croit aussi...

1020 À la CGDBR, on travaille avec les municipalités. On reconnaît que les municipalités... on reconnaît, on n'a pas besoin de le reconnaître, mais la réalité c'est que les municipalités gèrent le territoire. Alors, cette taxe-là, le comité de bassin pourrait récolter cette taxe-là, mais comme mandataire de la Municipalité tout simplement, ou encore la Municipalité la collecte et la remet au comité de bassin. Mais je ne pense pas qu'on suggère, là, qu'on doit comprendre qu'on suggère un nouveau niveau de collecte. Mais le comité de bassin
1025 recevrait ce mandat-là et devrait gérer ces sommes-là aussi pour la ressource eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1030 Dans votre introduction, vous mentionnez que le fer de lance de votre comité est la mise en valeur et le développement du potentiel récréo-touristique de la rivière. À votre table, est ce qu'il y a spécifiquement des représentants qui couvrent ce secteur-là, loisirs, tourisme, récréo-touristique?

M. GUY LeBLANC :

1035 Bon, à l'intérieur, en fait, il y a des sous-comités de sections de rivière qu'on appelle, au nombre de 5 qui, à ce niveau-là, oui, vous allez retrouver des gens habituellement des attraits touristiques ou des sites touristiques et des corporations touristiques, parce que là on travaille plus au niveau de parties de MRC. Donc, je pense au
1040 bassin de Grand-Mère, au bassin de La Tuque, au bassin de Trois-Rivières, là, dans les sous-comités, parce qu'on parle des sous-comités de bassin, il y en a. À la grande table, non. Mais dans les municipalités, en fait, on touche à tout ça, autant au développement économique qu'au récréo-touristique, etc. Donc, comme municipalité, on est déjà préoccupé par ces objets-là.

1045 On ne voulait pas non plus recréer le CRD. Il y a une limite, à un moment donné, à ne pas franchir. On ne veut pas calquer le CRD là-dessus.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1050 Mais à la grande table, étant donné que cet aspect-là est le fer de lance, comme vous dites, qui est porteur autour de la table de cette préoccupation-là?

M. GUY LeBLANC :

1055

Je vous dirais que c'est les maires, essentiellement, qui sont les porteurs de ces dossiers-là. Parce qu'on s'est donné, au CRD, cette grande orientation de développer le récréo-touristique parce que notre région ne s'est pas beaucoup développée dans ce domaine-là. Alors, je vous dirais que c'est les maires qui ont une sensibilité très importante à cet aspect-là, qui est le récréo-touristique.

1060

Et comme on a à gérer des territoires où se retrouveront les équipements récréo-touristiques, bien, ça nous préoccupe encore plus. On ne veut pas se retrouver avec douze marinas côte à côte et puis qui ne vivront pas, puis on va se retrouver avec pas de service à un moment donné. On veut planifier le territoire en fonction du développement récréo-touristique.

1065

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1070

À la table, comment se vivent les interactions entre les élus et les non-élus?

M. GUY LeBLANC :

1075

Très bien. Je dirais que c'est une table qui fonctionne par concertation. On a rarement pris des votes pour prendre des décisions, trancher des décisions. On est beaucoup en mode de consultation, concertation.

1080

D'ailleurs, je vous l'expliquais tout à l'heure, on s'en va pour faire notre grand plan de développement, on n'en a jamais eu. On est en train de se doter de ce plan-là. Il y a déjà eu deux forums. Il y a la Fête de la rivière, mais il y a aussi des consultations, au moment où on se parle, qui ont lieu où on est en train de consulter tous les CLD, toutes les MRC qui touchent à la rivière et également chacune des municipalités riveraines, pour arriver à des scénarios. Et quand on aura nos scénarios, après on va retourner rencontrer l'ensemble de la population pour que ça se fasse dans des débats publics.

1085

Mme CHANTAL TROTTIER :

1090

Je rajouterais également qu'on vous a parlé d'un comité interministériel et intergouvernemental qui regroupe des représentants des différents ministères, donc des fonctionnaires qui ont à oeuvrer et qui pourraient être un peu le pendant du volet scientifique qu'on propose dans l'organigramme.

1095

Alors, il y a une table de concertation où on a les différents intervenants élus, non élus, mais de sphères d'activités et des intérêts différents aussi par rapport à la rivière, mais il y a également un comité d'experts aussi qui siège pour justement insuffler les informations pour la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice, le plan directeur de mise en valeur.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1100 Justement, en parlant de plan directeur, dans votre proposition d'organigramme à la page 7, il est question de contrat de rivière, de schéma de l'eau, de plan de gestion intégrée. Il y a trois réalités. Pouvez-vous nous distinguer ces concepts-là un petit peu?

Mme CHANTAL TROTTIER :

1105 Je m'excuse. Pouvez-vous me répéter la question?

M. GUY LeBLANC :

1110 On parle entre le contrat de l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1115 À la page 7, concernant les outils ou les plans, on voit, au milieu, on parle de contrat de rivière dans la section «comité de bassin».

M. GUY LeBLANC :

1120 Le plan de gestion intégrée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1125 Oui, c'est ça. Un peu plus bas, vous avez «schéma de l'eau». Et après, vous avez «mise en oeuvre du plan de gestion intégrée». Ça m'apparaît être trois outils différents. Quelles sont les nuances entre chacun de ces outils-là?

Mme CHANTAL TROTTIER :

1130 Le contrat de rivière, je pense que c'est un peu un code d'éthique que tous les gens, qui vont accepter de siéger à l'intérieur du comité de bassin, vont se donner. C'est sûr qu'il y a des réalités aussi qui sont au-dessus de tout ça, qui s'appellent les priorités gouvernementales, qu'il faut respecter. Mais c'est un engagement à respecter le développement durable, à faire une gestion intégrée des ressources.

1135 Ce que j'entends par le schéma de l'eau, par la mise en oeuvre du plan de gestion intégrée, ce sont des éléments plus techniques qui font référence à des outils scientifiques, à une expertise. Mais il est évident qu'autant le schéma de l'eau que la mise en oeuvre du plan de gestion intégrée doit aller de concert et complémentaire au contrat de rivière. Je pense que ce n'est pas des secteurs compartimentés.

1140 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1145 Supposons que le contrat de rivière, c'est un engagement éthique des participants, d'accord. Mais schéma de l'eau et plan de gestion intégrée, est-ce que c'est la même chose?

Mme CHANTAL TROTTIER :

1150 Non. Le schéma de l'eau, nous, on l'identifie dans la mesure où le COBARIC travaille à l'heure actuelle sur un schéma de l'eau qui sera complémentaire au schéma d'aménagement du territoire. Tandis qu'un plan de gestion intégrée, c'est un plan d'action qu'on se donne, qui, à partir des orientations, nous donnera le schéma de l'eau. Le schéma d'aménagement va identifier les axes qui seront priorisés pour une période de cinq ans, dix ans, quinze ans, etc.

1155 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1160 Mais le schéma directeur de l'eau, tel que travaillé actuellement et développé par le COBARIC, contient des orientations, des priorités, des objectifs, des actions sur un horizon de cinq ans, sur un horizon de dix ans, des indicateurs de performance. Ça m'apparaît être un peu dans le même sens que le plan de gestion intégrée.

Mme CHANTAL TROTTIER :

1165 Si je prends l'exemple de la CGDBR, le plan de mise en valeur de la rivière Saint-Maurice qui s'intéresse dans un premier temps au corridor de la rivière Saint-Maurice, ça peut être un élément, je dirais, développé du schéma de l'eau. Le schéma de l'eau peut intégrer différents aspects.

1170 Je ne sais pas si ça va intégrer, par exemple, la sécurité des barrages, la protection des eaux souterraines. On n'est pas avec le COBARIC, on n'est pas sur la table de travail avec eux. Mais du moins, nous, on se dit qu'une région peut se doter également de ses propres priorités. Alors, si on veut se faire un plan de gestion intégrée par rapport à une ressource ou à une problématique X, ça ne va pas à l'encontre du schéma de l'eau.

1175 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1180 Donc, dans votre esprit, si je comprends bien, le schéma de l'eau serait plus général et le plan de gestion intégrée contiendrait des actions plus particulières.

Mme CHANTAL TROTTIER :

Oui. Il pourrait y avoir un élément, par exemple, par rapport à une problématique récréo-touristique ou agricole ou...

1185

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Très bien.

1190

M. GUY LeBLANC :

Plus des actions concrètes, si on veut. Le schéma de l'eau serait plus vaste, plus général.

1195

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord.

Mme CHANTAL TROTTIER :

1200

Comme nous, on a des comités de sections de rivière pour des tronçons particuliers de la rivière Saint-Maurice. C'est sûr que les problématiques ne sont pas les mêmes, donc, ça pourrait justement permettre d'avoir un regard particulier sur ces secteurs-là.

1205

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Deux précisions. Dans votre vision de ce comité interministériel que vous proposez dans votre schéma de la page 7, la perception immédiate qu'on peut en avoir visuellement est que ce secrétariat serait comme les comités interministériels traditionnels qui dépendent du Conseil des ministres actuellement, qui sont situés à l'exécutif, au Conseil exécutif à Québec.

1210

Ce qui m'a étonnée, ça a été de voir, dans votre premier paragraphe de la page 8, que vous voyiez dans ce secrétariat une équipe multidisciplinaire regroupant des représentants de tous les ministères fédéraux et provinciaux concernés par l'eau. Alors, est-ce qu'à ce moment-là, vous le voyez comme une entité différente de ce que nous avons comme concept actuel d'un comité interministériel?

1215

M. GUY LeBLANC :

1220

Nous, on le voit, en fait, de la façon la plus large, parce qu'on fonctionne déjà avec autant des gens du provincial que du fédéral, un. Deux, on pense que si tous les acteurs, tous les décideurs ne sont pas à la table, on va encore se heurter. En tout cas, moi, je pense que ça doit partir premièrement de la base. Le Réseau d'Or, c'est ce qu'on travaille,

1225 on travaille avec des bénévoles qui s'occupent de protéger la ressource, de la nettoyer, de sensibiliser les gens. Et si on oublie ça puis qu'on ne part pas de la base pour remonter, mais si on remonte, il faut aller voir tous ceux qui touchent à l'eau de près ou de loin, moi, je pense qu'on va manquer notre coup.

1230 Je comprends que ce n'est peut-être pas dans les moeurs, mais dans une ressource aussi importante que l'eau où on a vu que c'est facile de polluer un cours d'eau, puis ça prend des années avant de le redonner à la population ou de le nettoyer, puis ça coûte des centaines et des centaines de millions de dollars - on regarde juste le Programme d'assainissement des eaux qui dépasse le milliard - moi, je pense que tous ceux qui ont un mot à dire soient là. Je comprends que ce n'est peut-être pas classique comme approche, mais on pense que tout le monde devrait être là.

LE PRÉSIDENT :

1240 Ce n'est certainement pas classique.

M. GUY LeBLANC :

1245 Non, je sais. Mais écoutez, les rivières sont flottables, navigables. Je ne vous parle pas d'une rivière qui n'est ni flottable ni navigable. Mais la rivière qui est flottable et navigable, juridiquement, elle dépend du fédéral, et tant que le fédéral ne donnera pas un mandat au provincial, vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez dessus. Il ne faut quand même pas perdre ça de vue.

1250 **Mme CHANTAL TROTTIER :**

Il y a le Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000, il y a une coprésidence fédéral-provincial et qui a quand même donné des résultats concrets. Alors, je pense que c'est possible.

1255

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1260 Et qu'est-ce que vous répondez à ceux qui, au fil de notre cheminement depuis qu'on fait une deuxième tournée du Québec, nous disent: «Ah! les comités, les sociétés d'État, ça, ça devient finalement des tours d'ivoire»? Qu'est-ce que vous répondez à ça, vous, donc?

M. GUY LeBLANC :

1265 Vous pensez à quelle société, à part Hydro-Québec?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Je ne nommerai personne, si vous permettez.

1270

M. GUY LeBLANC :

Non, non, mais dans votre esprit.

1275

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

C'est qu'il y a des gens qui, comme vous, recommandent un type soit de comité ou d'agence ou tout simplement disent: «Ça prend une société d'État.» D'autres, qui sont dans la salle à ce moment-là, disent: «Ah! non, s'il vous plaît, ne recommandez pas ça au gouvernement. Ça va être encore des tours d'ivoire.» Alors, je me fais le porte-parle de ce que j'entends.

1280

M. GUY LeBLANC :

Je comprends. Nous, on ne recommande pas que ce soit une société d'État. On parle vraiment d'un comité de bassin à cause de l'expérience qu'on vit. Et moi, je partagerais un peu ça, si c'était une société d'État, bien, qu'on se referme encore. Et nous, on croit qu'il n'y a rien de possible si la population n'est pas là, et elle peut l'être.

1285

1290

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais je parle de votre comité interministériel. Je ne parle pas de...

M. GUY LeBLANC :

1295

D'accord, à ce niveau-là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1300

C'est de ça que je parle.

M. GUY LeBLANC :

Oui, mais à ce niveau-là, je veux dire ce n'est pas eux. Je veux dire, ils font la grande politique, mais la vraie vie, elle se passe sur le terrain. Ce n'est pas eux qui vont tirer les ficelles au jour le jour. On s'entend qu'il y a une... au niveau du secrétariat ou l'agence de l'eau dont vous parlez?

1305

1310

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Oui.

M. GUY LeBLANC :

1315 C'est à ce niveau-là? C'est sûr qu'à ce niveau-là, on n'a pas le choix, il faut que
tous ces gens-là se parlent. Parce qu'on disait justement qu'il y a des endroits où il y a des
zones où on n'est pas sûr qui a juridiction puis qui n'en a pas. Puis il y en a qui profitent de
ça pour passer à travers les mailles du filet qui sont peut-être un peu trop lâches. Alors,
nous, on pense qu'ils doivent tous se retrouver là.

1320

Mais moi, je ne pense pas que ce secrétariat ou cette agence de l'eau là va nous
dire quoi faire dans chacun des bassins versants. On va établir des grandes lignes, des
grandes politiques, mais après ça il n'y a pas une rivière qui est pareille, il n'y a pas un
bassin versant qui est pareil. Ils ont tous des problématiques qui peuvent se ressembler.
1325 Mais comme nous, on n'a pas de pollution agricole mais on a des villes importantes qui sont
sur le bord de la rivière. On a des papetières. On a, bon, enfin, etc., etc.

1330

Donc, il n'y a pas une rivière qui a vraiment, pour en connaître quelques-unes, qui a
vraiment des problématiques semblables.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Donc, décentralisation du pouvoir.

1335

M. GUY LeBLANC :

Oui. Je pense qu'il en a besoin. Et plus il y en aura, plus les gens se sentiront
responsables de leur rivière et plus on a des chances d'avoir des résultats. Parce que si on
ne fait pas confiance aux gens qui demeurent de chaque côté de cette rivière-là, puis si on
ne leur donne pas le moyen de se faire entendre si, encore une fois, comme vous dites,
1340 c'est une société d'État, bien, ce n'est pas évident qu'on va atteindre les objectifs. On va
avoir une belle structure, ça va être beau, ça se présente bien mais, dans la vraie vie, je
ne suis pas certain qu'on va sauver nos rivières.

1345

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et mon autre question tournait au sujet d'une phrase qu'on retrouve à votre page 12.
C'est au sujet de la gestion de l'eau et des services municipaux.

1350

«Cependant, certains aspects de cette gestion...» - dites-vous - «... pourraient se
faire en partie par sous-traitance à l'entreprise privée, comme la surveillance du réseau (...)

1355

Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs groupes nous disent: «Non, il ne faut
absolument pas que le privé, de quelque façon que ce soit, intervienne. Il faut que tout
demeure public, les structures elles-mêmes et aussi la gestion.» Est-ce que vous voyez une

délégation de cette gestion dans cette phrase-là ou un partenariat sur la gestion? Qu'est-ce que vous entendez là?

M. GUY LeBLANC :

1360

Non, pas du tout. Au contraire, pour moi, la propriété de l'eau, la gestion de l'eau doit demeurer 100 % l'apanage des municipalités. Mais une municipalité pourrait donner un sous-contrat pour s'occuper de certaines choses. Mais moi, je ne vois pas qu'on déléguerait la gestion ou la propriété de l'eau au Québec. Pour moi, c'est clair. Là, je vous parle comme maire de Trois-Rivières, peut-être plus que comme président de la Corporation.

1365

Mais comme maire de Trois-Rivières, je dirais qu'un, entre autres, des services les plus performants qu'on a, les plus responsables, c'est les gens qui s'occupent de l'eau. Il y a une équipe là extraordinaire qui ont continuellement amélioré leurs services, qui sont dédiés totalement à la qualité, à fournir une eau de qualité et en quantité pour répondre aux besoins de la population. Et parce que le Conseil municipal est redevable à la population, moi, je pense qu'on ne peut pas transmettre tout ou partie de la gestion de l'eau au privé. Pour moi, je pense qu'on ferait un pas en arrière. Et il y a beaucoup d'exemples qu'on a vus ailleurs, où ça a été pas mal plus désastreux qu'autre chose. Et nous, on ne croit pas que ça devrait se faire.

1370

1375

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Alors, c'est tout simplement un contrat que vous voyez là.

1380

M. GUY LeBLANC :

Oui, il peut y avoir une sous-traitance pour certaines choses ou services d'ingénierie. Vous ne pouvez pas dans chaque municipalité avoir toutes les personnes qui sont spécialisées là-dedans. Mais la gestion, l'administration et la propriété, ça doit demeurer à la Municipalité. Qu'elle fasse faire des choses en sous-traitance, oui, mais elle ne délègue pas son pouvoir de gestion. Pour moi, c'est bien clair.

1385

LE PRÉSIDENT :

1390

Alors, monsieur LeBlanc et madame Trottier, merci beaucoup.

M. GUY LeBLANC :

1395

Merci. Bonne fin de soirée.

LE PRÉSIDENT :

Merci bien.

1400 J'invite maintenant monsieur Jérôme Gagnon, s'il vous plaît.

M. JÉRÔME GAGNON :

1405 Monsieur le président, madame Gallichan, monsieur Genest, la présentation de mon document sera très courte et elle fait suite à de récents développements qu'il y a eus dans la Municipalité de Saint-Jean-des-Piles.

1410 À Saint-Jean-des-Piles, nous considérons que les étendues d'eau de la surface, de même que les réservoirs de la nappe phréatique de notre territoire, sont un patrimoine qui appartient à notre communauté. Cette ressource naturelle est un bien collectif, non négociable, non taxable, ce, peu importe le niveau de gouvernement, soit fédéral, provincial, régional par les MRC et municipal.

1415 En conséquence, nous nous opposons formellement à toute exploitation de cette eau à des fins commerciales ou de taxation. Nous demandons au BAPE de recommander la protection de ce patrimoine autant pour les générations futures que pour la nôtre. Ainsi, nous voulons que le législateur articule une loi qui englobe toutes les dimensions commerciales de la gestion de l'eau, ce, sans entraver l'utilisation domestique, agricole traditionnelle, savoir gratuite, comme nous l'avons toujours connue dans notre milieu.

1420 Maintenant, j'ajouterais quelque chose. C'est que particulièrement dans la partie de la rivière Saint-Maurice qui se situe de Grand-Mère vers La Tuque, nous constatons qu'il y a de nombreux développements de marinas et je n'ai vu nulle part dans la loi quelque chose qui obligerait les marinas à avoir des réservoirs pour les bateaux, vidanger leur fosse septique.

1425 Et ça, c'est une chose très importante parce que je peux vous dire que moi, je me situe ou j'habite sur le bord de la rivière entre deux marinas et puis, bien souvent, ce qui passe sur la rivière, ce n'est pas édifiant. Et nous croyons qu'il serait très important que dans la loi, on inclut, particulièrement pour la rivière Saint-Maurice surtout ou toutes les autres, quelque chose qui oblige toute marina à posséder un réservoir de ce type.

1430 Je ne voudrais pas en ajouter plus. D'ailleurs, la CGDBR en a déjà dit pas mal. Et comme je reste à Saint-Jean-des-Piles, je crois que je suis encore plus que le maire de Trois-Rivières sur la rivière Saint-Maurice. Et dans notre bout, vous savez que depuis que le bois a été enlevé, que les estacades ont été enlevées, il y a une multiplication de bateaux. Je peux vous dire que comparé à l'été passé, ça a doublé ou triplé. Donc, on doit tenir compte de ces bateaux-là et tous ces bateaux-là doivent faire de la vidange. Et ça, on ne s'en est jamais occupé, et je n'ai jamais rien vu dans les documents de la CGDBR quelque chose qui mentionnait ceci.

1440 Alors, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1445

Merci, monsieur Gagnon. Sur le dernier point que vous avez souligné, plusieurs personnes sont venues parler des mêmes choses. Il y a, je pense, des types de réglementation selon les types de bateau. Et dans certaines municipalités, des municipalités s'assurent que des services comme ça de décharge des eaux usées des bateaux puissent se faire, de sorte que les marinas assument cette fonction-là. Mais c'est variable selon les coins, et c'est bon de rappeler qu'il y a là un problème. Quand on va ramasser toute l'information qu'on a là-dessus, on verra qu'est-ce qu'on pourra faire avec.

1450

Pour que je comprenne bien le sens de votre intervention, quand vous dites que vous êtes contre toute forme d'exploitation de l'eau, qu'est-ce que vous visez? Vous visez l'eau souterraine?

1455

M. JÉRÔME GAGNON :

1460

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est l'eau souterraine que vous visez?

1465

M. JÉRÔME GAGNON :

Oui, un peu comme il s'est passé à Mirabel, je crois là, où il y a une compagnie qui vide la nappe sans se préoccuper de tout, puis tout l'entourage...

1470

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous êtes contre toute exploitation de l'eau souterraine?

1475

M. JÉRÔME GAGNON :

Commerciale, oui.

LE PRÉSIDENT :

1480

Par exemple, souvent, des fois les gens viennent puis ils ont une bouteille d'eau avec eux. C'est une bouteille Montclair ou autres. Vous êtes contre le fait qu'il existe de la vente d'eau embouteillée pour...

1485

M. JÉRÔME GAGNON :

Disons, moi, on n'est pas contre la vente de bouteilles semblables, mais que les gens purifient leurs eaux et non pas qu'on les prenne de l'eau souterraine et vider à ce moment-là toutes les réserves qu'on possède dans certaines municipalités.

1490

Et puis la taxation, ce n'est pas pour rien que j'en ai parlé. C'est qu'actuellement, à Saint-Jean-des-Piles, on parle de l'installation d'un réseau d'eau et puis certaines gens ont dit: «Qu'est-ce qui va se produire au moment des sécheresses? Est-ce qu'on va pouvoir arroser?» Alors, ce qu'on a dit au Conseil, c'est que l'arrosage des pelouses devra être réglementé.

1495

Or, certaines personnes ont dit, comme on possède tous des puits artésiens - à Saint-Jean-des-Piles, vous avez à peu près de ça à 99 % - on ne peut pas faire autrement, ces gens-là se sont fait répondre qu'à ce moment-là, on les obligerait à abandonner leur puits ou à les taxer. Donc, ils ne pourraient pas arroser, même s'ils ont une possibilité d'arroser sans prendre de l'eau traitée par la Municipalité.

1500

LE PRÉSIDENT :

Et pourquoi la Municipalité, si vous êtes alimentés à 99 % par des puits souterrains, pourquoi la Municipalité installerait un système commun de distribution d'eau potable?

1505

M. JÉRÔME GAGNON :

C'est qu'actuellement, je peux vous dire que je suis conseiller en plus de ça, et puis le gouvernement a offert à la Municipalité des octrois, 50 % du coût total. Et actuellement, ça coûterait environ 1,3 millions \$ ou 1,4 millions \$. On sait que la population en général est contre ça, parce que les gens ont payé tellement cher pour des puits, 5 000 \$, 10 000 \$, etc. Mais on ne sait jamais le résultat d'un référendum là-dessus. Et puis si toutefois ça se faisait - ce dont, moi, je doute - bien, la Municipalité, à ce moment-là, s'organiserait pour faire arrêter l'utilisation de puits artésiens.

1510

1515

LE PRÉSIDENT :

1520 Oui, ça, je comprends ça. Mais est-ce qu'il y a une partie de votre population qui manque d'eau actuellement?

M. JÉRÔME GAGNON :

1525 Absolument pas.

LE PRÉSIDENT :

1530 J'imagine qu'il ne peut pas y avoir de projet s'il n'y a pas problème. Pourquoi il y aurait une solution s'il n'y a pas de problème?

M. JÉRÔME GAGNON :

1535 C'est qu'actuellement, les gens... l'eau que la Municipalité fournirait possède beaucoup de métaux à l'intérieur. Et l'endroit où la Municipalité prendrait cette eau, bon, on n'enlève pas le manganèse, le fer, etc. Et les gens, ce qu'ils disent en plus de ça: «C'est bien beau mais est-ce qu'on va avoir la même eau à boire? Même, celle qu'on a est meilleure à l'heure actuelle», de leur puits artésien. D'ailleurs, il y a quelqu'un avec moi, ici ce soir, qui pourrait le dire.

1540

LE PRÉSIDENT :

 On ne réglera pas le problème de Saint-Jean-des-Piles. Je voulais juste comprendre le point de vue que vous vouliez défendre.

1545

M. JÉRÔME GAGNON :

 C'est ça. Merci.

1550 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Excusez-moi, monsieur Gagnon. Sauvez-vous pas comme ça. Est-ce que vous seriez d'accord à ce que l'eau souterraine soit puisée sans contrôle et sans limite pour des usages comme les piscicultures ou l'agriculture?

1555

M. JÉRÔME GAGNON :

1560 Oui, si ce n'est pas pour un commerce, disons, de vente d'eau. Parce qu'à ce moment-là, c'est un peu comme un cultivateur qui s'alimente de l'eau d'un puits artésien qu'il possède sur sa ferme.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1565 Même si, par exemple, un pisciculteur prélevait dix fois plus qu'un embouteilleur?

M. JÉRÔME GAGNON :

1570 À ce moment-là, je crois qu'on devrait réglementer la quantité des eaux qui sont prises. Donc, ces gens-là auraient simplement qu'à aller s'installer près de lacs ou d'endroits semblables. D'ailleurs, c'est généralement ce qu'ils font.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1575 Bien, les pisciculteurs utilisent beaucoup l'eau souterraine parce qu'elle a une température, des qualités plus intéressantes souvent que l'eau de surface. C'est pour ça que je vous pose la question. Je vous remercie.

M. JÉRÔME GAGNON :

1580 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1585 Merci, monsieur Gagnon.
Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre, s'il vous plaît.

M. PIERRE LATRAVERSE :

1590 Bonsoir, madame Gallichan, monsieur Beauchamp, monsieur Genest! Je me présente, Pierre Latraverse, président du Comité ZIP du lac Saint-Pierre. Je laisserai madame Bourgeois, notre coordonnatrice, présenter le mémoire, et après, nous répondrons à vos questions. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1595 Ça va.

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

1600 Bonsoir! Je vais vous présenter en quelques mots le Comité ZIP du lac Saint-Pierre, ensuite les grands thèmes de nos préoccupations et finalement l'ensemble de nos recommandations.

1605 Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre a été fondé en 1993, incorporé en 1996 en tant qu'organisme à but non lucratif à vocation environnementale. Son mandat principal est la réhabilitation, la protection et la mise en valeur du couloir fluvial dans le secteur du lac Saint-Pierre. Le Comité ZIP regroupe des représentants locaux de tous les milieux d'intervention, soit environnemental, municipal, industriel, agricole, et aussi de simples citoyens. Son territoire couvre la partie du fleuve située entre Sorel et Pointe-du-Lac, soit tout l'archipel
1610 des cent îles et le lac Saint-Pierre lui-même.

1615 Dans notre mémoire, nous avons dégagé vraiment l'essentiel des différentes lignes d'action que nous voulons privilégier pour contrer les différentes sources de pollution de l'eau qui aboutissent au lac Saint-Pierre. On a traité de la pollution industrielle, humaine, les rejets sanitaires et agricoles. Et finalement, nous avons terminé sur une note plus holistique en présentant nos opinions concernant l'exploitation de l'eau au niveau commercial et international.

1620 Je vais dire quelques mots seulement sur la gestion de l'eau au niveau international avant de donner les recommandations que nous suggérons à la Commission de l'audience publique.

1625 L'eau n'est pas un bien commercial. C'est le fondement essentiel et la base de la qualité de vie et de croissance des êtres vivants qui nous entourent. Comme tel, nous nous devons de protéger à la fois sa qualité, son abondance et son accès aux générations à venir, tant végétales, animales qu'humaines. Ce fait nous oblige à restreindre, sinon interdire, l'exploitation et l'exportation de l'eau à des fins commerciales et à bannir la mainmise des spéculateurs sur cette ressource vitale.

1630 Bien qu'on admette que la qualité de l'eau soit bonne au Québec, il ne se passe pas un été sans que l'une ou l'autre des municipalités québécoises de notre région n'émette un avis d'ébullition concernant l'eau potable. Problème technique ou non, le résultat en bout de ligne est que les consommateurs se retrouvent régulièrement assoiffés d'une eau de qualité
1635 dans un pays reconnu pour son abondance en eau.

1640 Parallèlement, les exploitants d'eau embouteillée puisent gratuitement dans les nappes d'eau souterraines québécoises des millions de litres d'eau potable de qualité supérieure, en plus de bénéficier d'un droit de prélèvement s'élevant à 4,5 milliards de litres par an. On peut constater que les incohérences sont encore nombreuses dans notre façon de gérer cette ressource vitale qu'est l'eau. Il est évident que le gouvernement provincial devrait imposer des coûts sur le prélèvement commercial d'eau souterraine.

1645 Au point de vue international, il est essentiel que l'accès à une eau potable de qualité
soit reconnu comme un droit essentiel à tout être vivant. La gestion humanitaire de cette
ressource présuppose au départ qu'Ottawa et Québec bannissent toute exportation d'eau
par pipeline, diversion ou bateau-citerne et se dotent d'une politique efficace pour contrôler
la ressource eau et son utilisation. Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre appuie donc le maintien
du moratoire sur l'exportation d'eau jusqu'à ce que soit mise en place une véritable politique
de protection de l'eau.

1650 Je vais maintenant donner l'ensemble des recommandations sur les différents thèmes
que nous avons abordés dans le mémoire.

1655 Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre recommande donc que le ministère de
l'Environnement du Québec assure le suivi de tous les rejets industriels et oblige toutes les
industries à publier annuellement le résultat de leurs efforts en vue de protéger
l'environnement.

1660 Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre recommande que le développement de
technologies propres soit davantage encouragé; que les stations d'épuration de la région
montréalaise et aussi toutes les stations d'épuration en général assurent la désinfection de
tout rejet d'eaux usées; que le programme d'infrastructures du gouvernement fédéral inclut
un volet «épuration municipale», afin de permettre aux stations d'épuration de se doter d'un
bassin de rétention en cas de pluie; que soit adopté un règlement qui définisse quels sont
1665 les rejets acceptables au Québec pour les stations d'épuration.

Que le gouvernement provincial mette en place des agences de bassin ou comités de
bassin à l'échelle de tout le Québec, afin de stopper la surfertilisation et protéger les terres
arables.

1670 Qu'un suivi permanent soit fait sur la qualité des eaux souterraines et des cours d'eau
en zones agricoles et que ces données soit publiées annuellement pour le bénéfice des
citoyens.

1675 Et finalement, que le moratoire sur l'exportation de l'eau soit maintenu et que toute
exportation d'eau en vrac soit bannie jusqu'à ce que soit mise en place une politique de
gestion de l'eau qui tienne compte de sa dimension sociale et humanitaire.

LE PRÉSIDENT :

1680 Quand vous parlez de moratoire sur l'exportation d'eau, vous parlez de quoi?

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

1685 Que toute exportation commerciale d'eau, que toute prise ou prélèvement d'eau soit interdit jusqu'à temps qu'il y ait vraiment une politique de gestion qui soit définie au niveau des gouvernements, c'est-à-dire que ça soit discuté.

LE PRÉSIDENT :

1690

C'est parce que vous me dites «que le moratoire soit maintenu».

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

1695

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1700 C'est parce que là, il y a une confusion. Il y a eu à un moment donné un moratoire sur l'eau souterraine et il est tombé désuet, ce moratoire, puisqu'il était pour un an. Il n'a pas été renouvelé. Et là, maintenant il y a une nouvelle loi sur un moratoire, mais qui est un moratoire sur l'exportation en vrac ou tout détournement.

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

1705

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1710

Et ça, il y a une loi qui a été déposée.

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

1715

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est celle-là dont on parle?

1720

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1725

Juste que je comprenne bien, vous demandez qu'on adopte un règlement qui définisse les rejets acceptables au Québec pour les stations d'épuration. Ça, c'est une question qui est fort controversée. Donc, vous voulez un règlement qui impose des normes de rejets pour les usines d'épuration et pour toutes les usines d'épuration au Québec. Est-ce que c'est bien ça?

1730

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

Exactement.

1735

LE PRÉSIDENT :

Je vois que vous faites signe. Vous voulez --

1740

M. PIERRE LATRAVERSE :

Il y a des - comment je pourrais bien dire ça - il y a des incongruités. Si on prend l'île de Montréal où, depuis l'émissaire de l'île aux Vaches, le mélange se fait au traversier entre Sorel et Saint-Ignace, il y a à ce moment-là au traversier, à la hauteur du traversier entre Sorel et Saint-Ignace, un mélange complet des eaux usées de la Ville de Montréal avec l'eau du fleuve.

1745

Le monde de Montréal qui reste à Sainte-Anne-de-Bellevue, puis qui reste à Dorval, puis à Pierrefonds, ils ont vu la qualité de l'eau de leur région s'améliorer en quatre à cinq mois parce qu'ils ne déversaient plus leurs eaux usées dans cette rivière-là.

1750

Pourquoi faire que nous autres, vu qu'on est situé en bas du courant, on va manger la claque? Puis d'un autre côté, on pourrait se poser la question: pour quelle raison les cent îles du lac Saint-Pierre, qui sont encore, à mon avis, un des endroits qui sont très peu perturbés au niveau de la biodiversité, va avoir à épurer tout ce qui vient de la Société d'épuration de la Ville de Montréal, les eaux usées de la Ville de Montréal? C'est nous autres qui mangent la claque.

1755

LE PRÉSIDENT :

1760

Je comprends parfaitement ça. Et d'ailleurs, vous nous avez dit plus tôt que les stations d'épuration de la région montréalaise assurent la désinfection de leurs eaux usées. Ça, je n'ai aucun problème avec ça.

1765

Ce que j'essaie de comprendre, c'est que vous voulez un règlement qui impose à tout le monde, y compris l'usine qui va être à Rimouski ou l'usine qui va être à Québec, donc qui ne vous affecte aucunement, à partir d'un règlement.

1770 Voyez-vous, c'est parce qu'actuellement, le processus n'est pas comme ça. Le processus est sur des normes de rejets qui sont établies usine par usine, place par place. Vous vous plaignez que Montréal ne fait pas suffisamment sa job; ça, on comprend ça. Mais si vous voulez un règlement provincial, ça veut dire qu'il va s'appliquer à tout le monde. C'est bien ça que vous demandez?

1775 **M. PIERRE LATRAVERSE :**

Oui. Dans un certain sens, c'est que tout le monde a droit à une qualité d'eau impeccable. Les normes pour la consommation d'eau se ressemblent pas mal. Pourquoi faire que les normes concernant les rejets ne... tu sais, que ce soit les esturgeons du lac Saint-Pierre ou que ce soit les bélugas de la région de Rimouski, on doit respecter l'ensemble de la biodiversité.

1785 L'homme, au début du troisième millénaire, doit être capable de partager sa planète avec toutes les formes de vie, qu'elles soient dans l'air, dans l'eau ou dans le sol. On doit, au point de vue d'éthique biologique, s'assurer que tout ce que nous prenons, tout ce que nous salissons soit retourné le plus propre possible dans la nature pour qu'il y ait une biodiversité qui est très grande, qui soit maintenue.

1790 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vous avez posé la question qui me brûlait les lèvres, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1795 Déjà!

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1800 Déjà, mais j'en ai une autre. Elle a trait à votre autre sujet, c'est-à-dire la pollution agricole, et j'aimerais que vous élaboriez davantage sur cet élément que vous soulignez:

1805 «Le manque de cohésion entre les différents paliers de gouvernement quant aux différentes politiques et règlements qui s'adressent aux agriculteurs fait stagner tous les espoirs d'amélioration dans le dossier de la pollution agricole.»

1810 Là, est-ce que vous parlez du niveau fédéral et le niveau du Québec ici? Et après ça, vous abordez le fait que comme le Québec demande une augmentation des exportations ou enfin requiert une augmentation des exportations, bon, il crée aussi des problèmes à ce niveau-là. Ça, je comprends. J'ai bien compris ce que vous vouliez dire là-dedans.

Mais j'aimerais que vous me donniez des exemples en ce qui concerne cette première affirmation que je vois dans votre paragraphe du haut, le manque de cohésion qui fait qu'à un moment donné, en s'adressant aux agriculteurs, tous les espoirs d'amélioration dans le dossier sont fichus.

1815

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

C'est évident qu'il y a un problème. Parce que présentement, ce qui compte, c'est l'augmentation de production, et le rendement et les exportations. Ça ne tient aucunement compte de ce qui se passe au niveau local, de la capacité de support des terres.

1820

En général, à l'échelle de tout le Québec, les terres sont surfertilisées dans une proportion de 67 %. C'est évident, qu'on demande à n'importe qui, qu'on demande à n'importe quel agronome, n'importe quel producteur, le fumier, on n'a pas le choix, il faut l'épandre. Mais ça, ça cause un sérieux problème, parce que toutes les productions qui sont encouragées, que ce soit le porc, que ce soit les bovins, les gros élevages causent une pollution généralisée. La pollution est là en tant que pollution bactériologique, pollution chimique. Tous les produits qui sont injectés aux animaux, ils se retrouvent dans l'eau.

1825

1830

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Alors, dans le fond, ce que je dois comprendre, c'est beaucoup plus entre les paliers du gouvernement du Québec et le palier municipal. C'est à cela que vous faites allusion.

1835

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

Je fais allusion que l'augmentation de production, qui est suggérée aux producteurs, ne va pas dans le sens de la conservation de l'environnement. Il y a présentement deux challenges pour le millénaire qui s'en vient: c'est la conservation de l'eau et la protection des terres arables. Et ces deux valeurs-là ne sont absolument pas conservées dans les politiques qui sont mises de l'avant présentement par le MAPAQ. On voit juste le lien entre le MAPAQ et l'environnement, à quel point les règlements qui sont proposés aux agriculteurs, à quel point ça rentre en conflit avec les lois environnementales.

1845

De toute façon, ce n'est pas nouveau, je ne suis pas la première à le souligner. Il y a vraiment un conflit. Il y a des encouragements à la production, des encouragements ou des subventions qui ne respectent pas du tout -- les producteurs sont encouragés à produire d'une certaine façon qui ne respecte pas du tout l'environnement. Il ne semble pas y avoir personne qui s'en préoccupe, sauf des gens du mouvement environnemental qui dit: «Bien, ça n'a pas d'allure, il faut vraiment harmoniser les lois de façon à ce que tout le monde fasse la même chose et s'entende sur la même chose.»

1850

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1855

Il y a aussi certains programmes dont l'application est confiée aux municipalités. Est-ce que ça aussi, vous l'ajoutez dans votre description?

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

1860

Oui, je sais de quoi vous voulez parler et je pense que ça rentre dans ce contexte-là.

M. PIERRE LATRAVERSE :

1865

J'aimerais rajouter un point là-dessus, sur la question que vous avez posée entre le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial. Il y a un effet très pervers au surcreusage du fleuve. Le surcreusage du fleuve amène un changement dans le profil d'équilibre des cours d'eau. Et qu'on parle de rivière ou qu'on parle de niveau hiérarchique dans nos cours d'eau, si on creuse trop le fleuve à un moment donné puis avec le redressement des cours d'eau dans les terres agricoles, on a un apport beaucoup plus grand de sédiments.

1870

Quand est-ce que vous avez vu Pêches et Océans ou encore la Garde Côtière discuter avec le MAPAQ de cet effet sur les chenaux, sur l'ensablement des rivières, sur l'ensablement des cours d'eau? Puis qui est pogné avec ça? C'est le monde ordinaire.

1875

Le monde ordinaire, là, qui reste à Notre-Dame-de-Pierreville, puis qui ne sont plus capables de sortir par le chenal Tardif parce que le fleuve est trop creusé, eux autres, ils en ont du trouble en s'il vous plaît avec le ministère de l'Environnement du Québec, avec la Garde Côtière, avec Pêches et Océans, avec Transport Canada. Mais le responsable de ça, c'est qui? C'est le gouvernement fédéral qui donne des autorisations pour creuser le fleuve plus profond.

1880

Là, il y a un rôle sociologique de tout l'ensemble qui fait que Montréal est un port de mer, que Chicago est aussi un port de mer. Ça a des implications internationales. Il faut être capable d'arriver à un dialogue constructif entre les différents paliers de gouvernement pour pas que quelque chose qui est unique disparaisse.

1885

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1890

Ce que vous venez d'expliquer a été bien démontré dans l'émission «Découverte» d'hier soir - je ne sais pas si vous avez regardé - où on expliquait la largeur de plus en plus grande du chenal et la profondeur de plus en plus profonde du chenal, et l'effet sur l'écoulement des eaux et sur le lac Saint-Pierre de façon générale. C'était intéressant.

1895

Vous mentionnez dans vos recommandations que le gouvernement provincial mette en place des agences de bassin à l'échelle de tout le Québec afin de stopper la surfertilisation et protéger les terres arables. Là, vous donnez un seul objectif, agricole,

1900

d'après ce que je peux comprendre, aux agences de bassin. Est-ce que c'est votre intention?

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

1905

Oui, c'était mon intention. Je ne dis pas que ça ne peut pas être développé autrement ou englober d'autres facteurs, parce que je sais qu'il y a le facteur récréo-touristique qui est très important, mais je vois en premier lieu, moi, les agences de bassin comme des agences pour protéger la qualité de l'eau. C'est sûr que toute la jouissance et les usages de l'eau vont en découler, ça va être automatique. Il n'y aura pas besoin de faire une grosse promotion des rivières quand elles vont être propres pour que les gens retournent pêcher et retournent à la baignade.

1910

Vous savez, juste à côté de chez moi, v'là trente ans, les gens se baignaient dans la rivière. Avec la...

1915

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Quelle rivière?

1920

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

La Petite rivière du Loup. C'est un endroit qui est magnifique. Mais il y a eu des boucheries qui ont déversé leurs déchets, les agriculteurs. Il y a eu toutes sortes de contamination. Et ça a été le cas dans toutes les rivières du Québec qui sont dans la zone la plus près du fleuve, ce sont toutes des rivières qui sont polluées. Les usages, on les a perdus.

1925

1930

Mais quand la pollution agricole va être vraiment contrôlée, je pense que la jouissance normale des eaux va revenir. Il n'y aura pas tellement un gros incitatif pour que les gens retournent aux usages. À ce moment-là, le récréo-touristique va embarquer assez facilement. C'est pour ça que je pense que la première priorité, c'est d'abord que les agences de bassin... que la production qu'il y a sur une zone donnée de territoire respecte la capacité de support des terres quant aux apports de fertilisants. C'est, je pense, le premier impératif, parce que c'est ça qui conduit à la pollution des eaux.

1935

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1940

Donc, vous ciblez vraiment sur la pollution agricole, l'intervention des agences de bassin. Parce que vous auriez pu ajouter: «afin de stopper les rejets industriels, afin de stopper les rejets urbains non traités ou mal traités, etc.» mais vous avez vraiment ciblé sur l'agricole.

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

1945 J'ai ciblé sur l'agricole parce qu'au lac Saint-Pierre, c'est la plus grande pollution. On peut dire que dans une large part, ce qui concerne les industries et le municipal, il y a eu des gros efforts de déployés dans ces domaines-là. Mais l'agricole, il reste un bon bout de chemin à faire. Et je pense que vraiment, ça va être réglé par l'établissement d'agences de bassin subventionnées par le gouvernement.

1950 Il ne faudrait pas mettre tout le poids sur les citoyens, je pense que le gouvernement doit faire sa part. Tous les argents qui vont à la dépollution, il pourrait y avoir des subventions qui vont plutôt à la création de ces agences de bassin pour aider les gens à se prendre en main. L'argent serait seulement déplacé. Je ne dis pas que les gens n'ont pas de redevances à donner. Je pense que c'est plutôt un débat à faire pour la structure là.

1955

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur?

1960

M. PIERRE LATRAVERSE :

1965 Oui, moi, je pourrais rajouter là-dessus que le gouvernement du Québec présentement songe à une classification des rivières. Il est évident que les agences de bassin, si on prend l'exemple de certaines rivières en Gaspésie où est-ce qu'il se fait de la pêche au saumon, il y a déjà pratiquement des agences de bassin qui gèrent ces rivières-là. Il y a des endroits où, présentement, il y a déjà beaucoup de chemin de fait dans ce genre de gestion.

1970

Mais les places les plus peuplées, les places où il y a la production agricole la plus grande, qu'on pense à la rivière Yamaska, qu'on pense à la rivière Richelieu, qu'on pense à la rivière Saint-François, c'est dans ces endroits-là que les cours d'eau ont été redressés. On n'a pas pris des pépines pour aller redresser des cours d'eau sur la rivière York ou sur la Bonaventure ou sur la Gaspé. C'est près des zones urbaines, dans les bonnes terres agricoles.

1975

Et la protection des sols, qui résulte d'une évolution au point de vue géologique qui est tout de même assez appréciable pour le Québec et le fond de la Vallée du Saint-Laurent, qui permet à l'homme de bien vivre dans ce pays-là, c'est ça qu'il faut protéger. Ce n'est pas la rivière dans le fin fond de la Gaspésie; elle, elle n'est pas menacée. C'est dans ce sens-là qu'il faut être capable de regarder un peu plus dans les régions peuplées, les régions où est-ce qu'il y a une exploitation agricole plus grande.

1980

1985 Il est sûr que la grosse industrie, elle va se mettre le long du fleuve, elle va se mettre le long des rivières importantes. Elle n'ira pas se mettre le long d'un petit cours d'eau. Il y a des impératifs économiques. Vous avez rien qu'à penser, je ne sais pas, moi, à Atlas Steel, Fer et Titane, Tioxide, qui profitent du port de Sorel pour expédier leurs marchandises, ils

n'iront pas se placer, je ne sais pas, moi, sur le ruisseau de la rivière du Pot-au-Beurre, les gros bateaux ne vont pas là.

1990 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1995 Oui, vous avez tout à fait raison, mais il y a d'autres problématiques. Parce que les gens de la Gaspésie nous disent: «Ah! il faut faire attention aux coupes forestières, au déboisement qui a un impact important sur l'érosion et sur la qualité d'eau, même des rivières à saumon.»

2000 Justement, vous donnez l'exemple des rivières à saumon, c'est là un exemple de gestion qu'on appelle, d'après les gens qui sont venus devant nous, unitaire. C'est-à-dire qu'il y a un seul objectif, c'est le saumon. Et les autres usages deviennent des usages contradictoires. Alors c'est des pêcheurs de saumon dans une fosse, il arrive un groupe de canots ou de kayaks, ils brouillent les eaux pour deux heures, mais là il y a vraiment un conflit qui souvent devient physique. C'est un exemple qui nous est donné de gestion vers un seul objectif, alors que la gestion par bassin, habituellement, poursuit tous les objectifs possibles sur le plan d'eau.

2005 Sur la question de la dimension sociale et humanitaire, vous avez parlé de politique de gestion de l'eau qui tienne compte de la dimension sociale et humanitaire, sans expliquer comment on pourrait gérer ça. Est-ce que vous avez des idées là-dessus?

2010 **Mme JACINTHE BOURGEOIS :**

2015 Je vais donner quelques généralités. Par exemple, je trouve ça impensable que le gouvernement fédéral soit pris avec des gens qui veulent l'actionner pour des milliards de dollars pour des contrats d'eau. On pense à ce qui se passe en Colombie-Britannique, je trouve ça impensable d'en arriver là.

2020 Et la recommandation que j'ai mise en dernier pour la question humanitaire, c'était vraiment un clin d'oeil à qu'est-ce qui se passe au gouvernement fédéral. Je trouve qu'il devrait y avoir une protection blindée au niveau des échanges entre les pays ou des traités entre les pays pour protéger la ressource eau, pour protéger l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2025 Oui, mais tous ceux qui ont réfléchi, les grands philosophes, sur ces questions-là - à commencer par Petrella, que la plupart de ceux qui s'intéressent à ces questions-là ont lu - disent que les pays riches en eau ont un devoir de solidarité avec les pays pauvres en eau. Et c'est pour ça que je rejoins votre aspect de dimension sociale et humanitaire en vous posant la question: s'il faut, selon vous, protéger nos ressources en eau, comment s'acquitter de notre obligation de solidarité?

2030

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

2035 Oui, je comprends bien votre question. Puis d'ailleurs, je m'attendais un petit peu à cette remarque-là. Mais je pense qu'il y a une différence entre une compagnie qui veut faire de l'argent, des milliards, et puis vraiment une gestion qui est faite par les gouvernements dans un but justement humanitaire.

2040 Mais là, ce n'est pas le cas, là. La compagnie qui veut faire de l'argent en Colombie-Britannique, ce n'est pas une compagnie gouvernementale ou ce n'est pas une entité humanitaire ou une agence internationale qui souhaite justement protéger et faire bénéficier tous les citoyens du monde de la ressource eau. Il y a une différence.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2045 Oui, mais supposons qu'on les laisse de côté pour un instant. Comment nous, par exemple, au Québec, on peut s'acquitter de notre devoir de solidarité si on dit: «Bon, bien, on n'a pas d'eau à exporter. Il faut protéger nos ressources internes, etc.»

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

2050 J'ai vraiment mis dans ma recommandation que les demandes d'exportation devraient être gelées, pour ainsi dire, bannies jusqu'à temps qu'il y ait une politique de l'eau qui soit définie. Je pense que c'est une portion importante de ma recommandation. Je ne ferme pas la porte dans la recommandation au fait que l'eau est...

2055

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2060 C'est pour ça que je vous pose la question. À quelle condition? Qu'est-ce que ça contiendrait ça? Dans quelles circonstances on pourrait penser à exporter de l'eau?

2060

M. PIERRE LATRAVERSE :

2065 Dans un certain sens, si je peux me permettre, exporter de l'eau, d'accord, on pourrait toujours exporter de l'eau.

2065

2070 Si vous donnez cet exemple-là de gestion humanitaire, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a toujours eu des projets de détourner les eaux de la Baie James par les anciens canaux de fonte des glaciers pour aller alimenter le sud-ouest américain, ce qu'on appelle communément la «corn belt». Le Canada a des ressources. Il y a des problèmes. La fameuse nappe Ogallala, qui est en train de se vider aux États-Unis, va créer des problèmes et des pressions immenses sur le Canada pour que des projets semblables se réalisent.

2075 La question qu'on pourrait se poser dans un certain sens, c'est: a-t-on le droit de modifier la biodiversité d'un équilibre fragile de la vie dans le nord du Québec, dans le nord du Canada, pour permettre à des producteurs de produire du blé d'Inde?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2080 La réponse, c'est non. Mais la question que je vous pose, c'est si on ne fait pas ça, comment s'acquitter de notre devoir de solidarité?

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

2085 Bien, le devoir de solidarité, j'appuie monsieur Latraverse dans son argumentation. C'est que ce n'est pas nécessairement de fournir de l'eau à des producteurs...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2090 Non, d'accord.

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

2095 ... à des producteurs américains qui vont élever du bétail, faire des céréales pour nourrir le bétail et encourager le cercle vicieux de la surconsommation. Ce n'est peut-être pas le...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2100 Oui, oui, c'est sûr. Ce n'est pas la question. La question, ce n'est pas qu'est-ce qu'on doit faire pour donner de l'eau à ceux qui la gaspillent, au Mid-West américain pour arroser leurs pelouses et leurs terrains de golf. Ce n'est pas ça la question.

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

2105 C'est ce que je voulais dire.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2110 C'est les gens qui sont vraiment en pénurie d'eau, si le Québec a une responsabilité...

LE PRÉSIDENT :

2115 C'est ça, ce que vous appelez humanitaire. On comprend qu'aider les États-Unis à gaspiller, ce n'est pas de l'humanitaire. Mais l'humanitaire, vous ouvrez une porte à l'exportation pour l'humanitaire. Ça veut dire quoi?

Mme JACINTHE BOURGEOIS :

2120 C'est vrai que j'ouvre une porte à l'humanitaire, je le sais. Je ne peux pas dire que j'ai des réponses comment cette exportation de l'eau serait faite. Je ne le sais pas. Mais je pense qu'il faut le planifier et y penser, et je pense que c'est le rôle des gouvernements de le faire. Moi, je ne peux pas apporter de réponse. Tout ce que je peux voir, c'est une solution globale de la situation.

2125

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, vous retenez le principe, mais --

2130 **Mme JACINTHE BOURGEOIS :**

J'ai le principe. Je peux envisager un principe. Mais des solutions concrètes, ça, je pense que c'est un débat d'experts au point de vue international.

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. PIERRE LATRAVERSE :

2140

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2145 Alors, monsieur Latraverse et madame Bourgeois, merci beaucoup.

On va quand même s'arrêter un quinze minutes pour se détendre. Et on se retrouve ensuite avec monsieur Pierre Ferron. Merci.

2150 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

2155

Nous accueillons maintenant monsieur Pierre Ferron. Bonsoir, monsieur Ferron!

M. PIERRE FERRON :

2160

Bonsoir, monsieur, madame, monsieur! Alors, n'essayez pas de me suivre dans le mémoire, j'ai fait un résumé.

LE PRÉSIDENT :

2165

J'espère que vous avez fait un résumé parce que le mémoire est assez substantiel. Comme on a peu de temps...

M. PIERRE FERRON :

2170

Je me suis même inspiré de nouvelles sources. Alors ça va être doublement intéressant pour vous autres, j'imagine.

2175

Alors en introduction, évidemment, dans le mémoire que j'ai déposé il y a quelques semaines, j'avais signalé à différents endroits l'origine de mon intérêt pour la préservation de l'eau. Alors, en passant, je suis aussi membre du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie et de quelques autres organismes qui me délèguent là en particulier.

2180

En résumé, dans le mémoire, j'ai développé une notion répétée par d'autres intervenants aujourd'hui - et probablement que demain ça va être semblable - la notion de bien commun. J'insiste aussi ensuite sur la rareté de l'eau, et là je vais en parler davantage tantôt, en faisant appel en particulier à une utilisation qui se restreint à la capacité de remplacement naturelle.

2185

J'insiste beaucoup aussi sur la conversion de l'agriculture actuelle en une forme plus bénigne - je ne parlerai pas d'agriculture biologique comme telle mais ça peut ressembler à ça - et respectueuse des limites énergétique et environnementale.

2190

Finalement, je vais prioriser comme bien d'autres, avec raison, j'imagine, l'organisme de bassin versant pour venir à bout de la concurrence insoutenable que se livrent actuellement les utilisateurs d'eau.

2195

Alors, dans les lignes qui suivent, comme j'ai mentionné tantôt, je m'écarte un petit peu du mémoire et j'ai mis la main, comme par hasard la semaine dernière sur un livre qui vient de sortir, ça s'appelle: «Pour que la terre reste humaine». Alors c'est sorti à la fin d'octobre. Il n'y a pas grand-monde qui l'ont lu encore.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Vous nous donnez les références?

2200

LE PRÉSIDENT :

Et son auteur, c'est qui?

2205

M. PIERRE FERRON :

Oui, je vais vous donner ça. D'ailleurs, je vous donnerai le résumé tantôt. C'est Nicolas Hulot, Robert Barbeau et Dominique Bourre aux Éditions du Seuil. Alors, c'est un petit livre fantastique. Ça a été mon livre de chevet depuis une semaine, puis j'ai décidé de l'utiliser un petit peu.

2210

Alors, il m'a apporté des munitions nouvelles pour parler devant vous autres aujourd'hui. Il nous dit en particulier - et je le partageais avant aussi - que l'homme actuellement, entre 1950 et aujourd'hui, a triplé sa consommation d'eau. L'homme consomme à présent presque 55 % des ressources en eau douce accessibles, soit en profondeur, soit en surface - ça, c'est au niveau planétaire, évidemment - dont 70 % sont destinées à l'irrigation et à l'agriculture. Il fait la distinction entre les deux parce qu'il y a les arrosages de pelouse, puis de golf, et quelques autres choses semblables.

2215

Chacun comprend que pour nourrir les populations, il faut produire plus mais à quel prix. Et là, il nous cite l'exemple fatidique, cruel de la mer d'Aral. Et tantôt, monsieur Genest parlait d'une émission de télévision et ça m'a fait penser à la mer d'Aral. Si le fleuve se met à baisser, je peux vous dire que ça ressemble drôlement à ça. On va manger de la poussière après ça.

2220

2225

Alors la raison, d'ailleurs, était malheureuse, c'était pour la culture du coton et on sait que le coton, c'est la production agricole la plus polluante qui soit à cause des pesticides qu'on applique dessus. Alors, c'est pas peu dire.

2230

Il y a une méprise aussi sur l'eau et c'est assez important. Moi, j'ai 44 ans d'expérience comme agronome et j'ai été 21 ans conseiller au ministère de l'Agriculture avant de prendre ma retraite il y a quelques années et durant les dernières années, j'ai bien essayé -- de 90 à 96, j'étais membre d'un comité à l'Ordre des agronomes, comité de développement durable, le comité a disparu en 96 parce qu'il y avait difficulté de s'entendre. Développement durable, ce n'est pas une notion unanime.

2235

J'avais tenté ces dernières années de faire changer les pratiques, les méthodes et les systèmes agricoles pour les rendre plus respectueux des équilibres écologiques. Et je me suis rendu compte que c'était très difficile. Dans les milieux agricoles, même les milieux

2240 agronomiques, la productivité à court terme, c'est ce qui compte, bien avant la pérennité des ressources, celle de l'eau comprise.

Alors, il y a un autre problème qui est majeur, j'en traite dans le mémoire aussi, c'est le destin des intrants qui sont utilisés en agriculture, surtout les intrants de synthèse qui sont
2245 là en pratique, c'est pour sauver du travail et intensifier les rendements, mais qu'on retrouve finalement en bonne partie dans les cours d'eau parce qu'ils sont surutilisés et surtout parce qu'il y a de l'érosion qui se produit dans les monocultures, monocultures qui, en passant, servent ordinairement à gaver des élevages hors sol qui profitent de généreuses subventions du gouvernement.

2250 Alors, ça occasionne l'eutrophisation des cours d'eau, surtout des lacs et, évidemment, les agriculteurs sont très loin de ça. Ils sont loin des lacs, ils sont loin de la mer, donc ils ne se rendent pas beaucoup compte de ça. Et ce qui arrive, évidemment, c'est qu'il faudrait en finir avec une production agricole industrielle qui ne reconnaît aucune
2255 limite et, pour employer l'expression des auteurs dont je viens de parler: «qui casse sans retenue la nature, l'environnement ou encore, avec la spécialisation à outrance, qui cultive du bétail sans culture ou des cultures sans bétail», alors ce qu'on appelle des monocultures ou de monoélevages sans sol et ça détruit, ça, des équilibres anciens sur de très grandes surfaces. Donc de la pollution par le fait même. Il y a des raisons d'espérer.

2260 Alors, la réduction de la pollution diffuse d'origine agricole ne sera jamais réussie sans une prise de conscience rapide de cette situation-là. Et sans l'adoption de pratiques alternatives bien plus soigneuses des ressources utilisées, notamment l'eau.

2265 Alors, il y a des moyens à la fois scientifiques et des moyens politiques pour arriver à faire ça, mais ce qui m'inquiète ces dernières semaines, c'est de voir qu'au moment où on a ces moyens-là, on est en train d'en utiliser d'autres et ça s'appelle les OGM. Ça, ça devient inquiétant. Alors c'est une autre poussée d'industrialisation à laquelle on peut s'attendre.

2270 Il y a des incitatifs qu'on peut utiliser et il faudrait utiliser des incitatifs qui ne sont pas accusateurs. Alors il y en a qui sont des incitatifs économiques, comme les taxes sur les intrants utilisés en surplus. Il y a aussi la formation - quelqu'un en a parlé avant moi - il y a des formations accélérées qui peuvent se donner et il existe déjà des schémas de cours sur la transition, par exemple, qu'il serait très intéressant à vulgariser, à développer davantage.

2275 Il y a aussi une série de pratiques qui pourraient régler une bonne partie des problèmes de pollution dite agricole, pollution diffuse.

En fait, ce qu'il s'agit, c'est de ne pas considérer les normes environnementales comme des permis de polluer. Il faudrait qu'il y ait une autre façon d'agir.

2280 Alors, il y a aussi une chose assez importante que je voulais signaler. C'est qu'on va parler dans plusieurs autres mémoires -- j'ai travaillé sur plusieurs mémoires, alors je le sais. Comme Solidarité rurale, demain, va présenter un mémoire. En fait, je l'ai rédigé en bon

français, alors je le connais par coeur, on va parler des organismes de bassin versant.
2285 Alors je vais passer très rapidement là-dessus. Le principe là-dedans, évidemment, c'est une conscientisation des gens pour en venir à un moment donné: celui qui pollue paie; celui qui dépollue est aidé. Alors je pense que c'est une façon pas trop brusque de modifier des choses.

2290 Concrètement, on pourrait dire aussi qu'il faudrait en arriver à ne plus contaminer et ne plus empoisonner les écosystèmes. Et, là, je fais un petit aparté au sujet des rivières vivantes. Il faut quand même se rappeler que les rivières sont capables de disposer d'un certain niveau de pollution, à la condition, bien sûr, de laisser fonctionner normalement, de favoriser le fonctionnement normal de ce milieu-là. Il y a des seuils qu'il faudrait bien définir.
2295 Et toute charge excessive, que ce soit de minéraux, de matières organiques ou de micro-organismes, alors devrait être interdite au-delà d'un certain seuil, sinon il va y avoir, comme on l'a mentionné auparavant, eutrophisation. Alors, l'eau non épurable peut devenir une ressource non renouvelable, même si elle reste abondante. Ça, c'est important à s'en rappeler.

2300 Alors, pour réussir le tour de force de garder l'eau propre et disponible pour tous les usagers, il faudrait en particulier, au niveau agricole, renaturaliser les cours d'eau. Et là, on parle des décharges, des fossés, des choses semblables. Donc avoir une végétation, même des bandes riveraines qui interdisent l'écoulement de la pollution. Et même dans
2305 certains cas où il y a vraiment des cours d'eau qui charrient de la pollution dans les rivières, avoir des lagunes d'épuration pour les eaux usées en provenance d'agriculture. Alors, tout ça permettrait d'avoir des bassins versants plus dynamiques mais il faut modifier nos habitudes également.

2310 Tantôt, j'avais une réponse sur le bout des lèvres à une question que monsieur Beauchamp a posée. Alors comment donner de l'eau à ceux qui ont soif? Alors, il faudrait commencer par économiser l'eau chez nous. Et là, on aurait probablement de l'eau propre à céder gratuitement à d'autres personnes. C'est du Riccardo Petrella, évidemment, et quelques autres en ont parlé, Herman Dhali, et quelques autres aussi qui ont traité du sujet.
2315 Ça va assez bien avec eux autres.

En guise de mode d'action, si on veut, la plupart de nos bassins versants de rivière en Mauricie restent probablement dégradés et pollués, d'origine agricole. Alors ça vient du ruissellement des pesticides, des fumiers, des engrais de synthèse et, évidemment, surtout
2320 des applications hors saison de croissance. Alors que l'érosion vient surtout du fait que les monocultures sont pratiquées sur de grandes surfaces.

Pour sauver l'eau, il faut changer les productions agricoles. Pour changer les producteurs agricoles, il faut les sensibiliser en utilisant une approche stimulante, non
2325 accusatrice, comme je l'ai mentionné tantôt, et c'est relativement facile. J'ai personnellement poursuivi un petit travail de 92 à 95 avec des agriculteurs et la plupart de ceux qui ont travaillé dans ce dossier-là, les agriculteurs, étaient intéressés à s'améliorer

quand ils constataient qu'il y avait des problèmes de pollution qui découlaient de leurs activités.

2330

Alors, il faut revenir à une agriculture qui respecte l'écosystème naturel, les cycles naturels. Il y a des méthodes comme les bilans, bilan de matières organiques, bilan de minéraux, bilan énergétique qui permettent énormément de réduire les pertes au sein des processus agricoles et ce qui permet aussi de réduire la pollution.

2335

Alors ça m'amène à faire quelques recommandations. J'en avais huit dans mon mémoire, j'en ai ajouté une. C'en est une que j'avais beaucoup à coeur. J'ai travaillé avec une étudiante à la maîtrise à l'Université de Sherbrooke, qui avait travaillé en éducation, une maîtrise en éducation mais qui travaillait sur le processus de compostage, l'adoption du processus de compostage. Et j'avais trouvé ça très intéressant.

2340

Un de ses professeurs, qui n'était pas dans mes références, France Juras de l'Université de Sherbrooke, a écrit un livre. C'est un autre livre que vous allez avoir dans les références, très intéressant pour la formation en environnement.

2345

Alors, ma recommandation, c'est la suivante: l'État doit transformer le mode actuel de l'éducation - l'éducation est identifiée actuellement uniquement au possible milieu du travail ou d'autres fins imposées par la société - en lui substituant une approche qui vise l'acquisition et la maîtrise de compétences éco-sociales - c'est des grands mots - et l'intériorisation de l'éco-responsabilité. En termes un petit peu plus concrets, c'est: inventer un nouvel avenir pour la planète passe nécessairement par l'invention de nouvelles relations entre l'écologie et la classe, l'école. En d'autres mots, on considère la formation des gens comme quelque chose d'écosystémique. On en parle d'écosystème partout dans la formation, au lieu d'en parler dans les petits cours de sciences naturelles.

2350

2355

Et j'avais huit autres recommandations, quelques-unes pour protéger la ressource eau en milieu rural. Alors, il faut cesser de subventionner les activités humaines et agricoles qui polluent l'eau, qui favorisent la surconsommation, notamment les monocultures, les élevages hors sol.

2360

L'État doit également taxer lourdement l'utilisation d'intrants au-delà des seuils tolérables qui sont connus en rapport avec la résilience de l'environnement.

2365

L'État doit appliquer intégralement les normes environnementales actuelles - au moins celles-là - édictées pour prévenir la pollution diffuse d'origine agricole.

L'État doit confier la dépollution et la gérance des usages concurrents de l'eau évidemment aux organismes de bassin versant.

2370

Et, l'État doit intégrer la problématique de l'eau à celle beaucoup plus large de la capacité de charge des écosystèmes terrestres et aquatiques.

Et j'ai trois petites recommandations pour assurer un partage équitable de l'eau disponible:

2375

L'État doit instaurer une politique de l'eau qui garantit un accès «gratuit» à la ressource pour satisfaire les besoins vitaux de chaque citoyen; au-delà de ce seuil minimal essentiel, l'eau aura un coût croissant selon les paliers décrits en page 5 du mémoire. Et ça me rappelle mon vieux professeur, le célèbre René Dumont qui habite de temps à autre à Windsor, au Québec, qui racontait dans un de ses livres que la Ville de Sherbrooke avait tenté de mettre des compteurs d'eau et que les citoyens s'étaient opposés. Pour lui, c'était quasiment un sacrilège et je le comprends. Alors, il faudrait en arriver là, taxer les consommations abusives d'eau.

2380

2385

L'État doit garder le contrôle des exportations d'eau la livrant gratuitement aux populations qui ont soif; pour les autres besoins, le prix sera définitivement progressif, les usages somptuaires étant frappés d'interdit.

2390

En aucun cas, l'État ne permettra une consommation d'eau au détriment des besoins des écosystèmes naturels et des besoins vitaux des vivants, humains compris.

2395

Tantôt, j'ai mentionné qu'on consommait actuellement 55 % de l'eau. Ça veut dire qu'il en reste 45 % pour le reste des vivants. Je me demande s'ils en ont assez, même, le reste des vivants. Alors, c'est ma conclusion. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2400

Merci, monsieur Ferron. On voit que vous êtes convaincu de votre sujet. Vous ne nous laissez pas grand espace pour vous poser des questions. On va vous en poser une toute petite qui m'a beaucoup intrigué.

2405

En page 22 de votre mémoire, vous citez Philippe Ledieu dans «Planète agricole» et vous affirmez: «L'idéal serait d'amener les agriculteurs à pratiquer des cultures d'hiver (canola, moutarde) qui absorberaient les nitrates en trop, puis de broyer la récolte afin de restituer ces nitrates à la culture suivante.»

C'est une solution européenne, ça?

2410

M. PIERRE FERRON :

Non. Ça se pratique ici.

2415

LE PRÉSIDENT :

Ça se pratique ici? Comment on peut cultiver...

M. PIERRE FERRON :

Il y a des gens de Nicolet qui le font actuellement.

2420

LE PRÉSIDENT :

Comment on peut cultiver le canola et la moutarde en hiver?

2425

M. PIERRE FERRON :

À l'automne.

LE PRÉSIDENT :

2430

À l'automne?

M. PIERRE FERRON :

2435

On sème au mois d'août. Alors, elle a une croissance jusqu'en novembre.

LE PRÉSIDENT :

2440

Mais votre production de maïs-grain est-elle finie, à ce moment-là? Elle n'est pas finie au mois d'août?

M. PIERRE FERRON :

2445

Ça, c'est pour les céréales.

LE PRÉSIDENT :

Les céréales.

2450 **M. PIERRE FERRON :**

Les céréales à paille.

2455 **LE PRÉSIDENT :**

Qui sont cueillies avant?

M. PIERRE FERRON :

2460 Le maïs-grain, c'est vraiment une culture très spéciale.

LE PRÉSIDENT :

Mais les céréales sont cueillies quand?

2465

M. PIERRE FERRON :

Au mois d'août. Juillet, août.

2470 **LE PRÉSIDENT :**

Y compris l'avoine?

M. PIERRE FERRON :

2475

L'avoine, oui. Fin d'août.

LE PRÉSIDENT :

2480 Il reste assez de temps pour ça?

M. PIERRE FERRON :

Oui. Ça se pratique.

2485

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2490 Moi, j'ai deux, trois petites questions mais je ne veux pas prendre tout le temps de mes collègues. Néanmoins, j'aimerais me reporter à votre page 21, tout de suite après le moment où vous avez dit: «Qui pollue paie; qui dépollue est aidé», vous ajoutez à la fin d'un paragraphe: «Sinon, à moyen et long termes, la dégradation de l'eau, celle de l'environnement de façon générale, ne sera plus maîtrisable.»

2495 Est-ce que ce moyen et long termes, à vos yeux, correspond à ce que dit monsieur Séralini, que vous citez tout de suite après qui, lui, dit que: «À ce rythme, la réponse est simple: dans 50 ans, à moins que nous ne mettions vite en place, il demeure que...», bon, etc. Bon, lui, c'est 50 ans. Est-ce que vous êtes d'accord, c'est ça le moyen et long termes?

2500 **M. PIERRE FERRON :**

Oui. D'ailleurs, je l'ai cité intentionnellement, ça. Je le partageais. C'est des discussions que j'ai eues aussi avec le professeur Dumont, qui est à peu près du même avis.

2505 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ça va être irréversible, selon vous?

2510 **M. PIERRE FERRON :**

Si on continue au même rythme, bien sûr. Parce que les nappes phréatiques, Dumont me donne souvent l'exemple de la Bretagne. L'industrie du porc s'est installée là parce qu'il n'y avait plus d'autre endroit en France et il n'y a pratiquement plus d'eau souterraine qui est potable. Alors ça prend une génération pour détruire.

2515 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2520 C'est ça. Il y a une autre phrase qui m'a intriguée et qui vient quelques paragraphes après, et je voudrais bien savoir - ça vient peut-être de mon ancien métier - si je vous interprète bien ce que j'ai lu entre les lignes. C'est qu'à un moment donné, vous dites:

«En effet, la présence d'un seul syndicat productiviste qui réclame intégralement le maintien des trois piliers de l'agriculture donne beau jeu aux subventions, favorise les monocultures, etc.»

2525 Est-ce que je dois comprendre que vous proposez là un syndicat concurrent à l'UPA? Est-ce que c'est ça que vous dites?

2530 **M. PIERRE FERRON :**

2535 C'est que dans ma carrière, j'ai eu des contacts avec des agriculteurs de l'Ontario et il y a plusieurs groupes agricoles en Ontario. Et ça a créé un dynamisme et ils ont mis au point, il y a quelques années, une approche environnementale. Même, ils réclamaient du gouvernement que seuls les agriculteurs qui avaient des plans environnementaux soient subventionnés.

2540

Évidemment, l'arrivée d'un nouveau gouvernement au pouvoir qui a coupé dans les budgets a probablement mis fin à ces espoirs-là. Alors ça avait été importé du nord des États-Unis, plusieurs états du nord des États-Unis ont mis au point une solution pour protéger les nappes phréatiques et l'Ontario a adopté cette approche-là autour des années 92. Et, moi, j'ai travaillé sur un dossier justement de 92 à 95, à peu près identique, avec des agriculteurs de la région ici.

2545

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Alors là, je pourrais faire une manchette ce soir, disant: «Un agronome de la Mauricie recommande la naissance d'un deuxième syndicat agricole qui aurait une vocation environnementale», est-ce que vous me feriez un démenti le lendemain matin?

2550

M. PIERRE FERRON :

En Europe, en France actuellement, on voit ce qui se passe avec le groupement paysan, qui est très dynamique, qui est en train de un petit peu révolutionner l'agriculture française. Une bonne révolution, cette fois-là.

2555

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais ça, ce n'est pas une recommandation qu'on puisse faire au gouvernement, je ne crois pas là.

2560

M. PIERRE FERRON :

Vous pourriez parler de ça à Jacques Proulx. Il serait probablement d'accord avec moi.

2565

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2570

Mon dernier point est le suivant. C'est que tout à l'heure, vous avez semblé dire: «Bon, cela peut se faire dans la conviction qu'on peut réussir à obtenir chez les agriculteurs... cela peut se faire lentement. Il y a moyen de discuter avec eux.» Par contre, à votre page 13, vous nous apportez la nécessité d'intervention musclée à l'encontre de la pollution diffuse, de rigoureuses amendes aux récalcitrants, etc. Je vous vois un peu moins doux.

2575 **M. PIERRE FERRON :**

Bien, ça, c'est toujours pour les doses abusives. Les doses abusives d'intrants, par exemple, l'exemple que j'ai utilisé tantôt. Alors, là, il faut vraiment mettre un frein à ça. Parce qu'il y a des gens qui vont toujours en mettre plus pour être sûr d'en avoir assez.
2580 Alors, là, il faut mettre un frein. Alors, il y a plusieurs pays en Europe d'ailleurs qui mettent une taxe sur les intrants, au lieu de détaxer les intrants.

En fait, c'est ça que ça veut dire. Les intrants agricoles sont détaxés actuellement. Alors, au-delà d'un certain seuil, il faudrait les taxer pour éviter la surconsommation. C'est
2585 comme la taxe sur l'essence. On se promène avec des gros tracteurs en agriculture, il n'y a pas de taxe. Pensez ce qu'on ferait si on n'avait pas de taxe sur l'essence pour les voitures?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2590 Mais, l'effet de serre?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Certains nous disent que ce qui est en cause à l'égard de l'agriculture, c'est surtout
2595 les mégaproductions, les productions intensives, donc la production industrielle. Par ailleurs, certains témoignages nous ont donné l'impression, même des témoignages de fédérations de l'UPA, que l'approche de sensibilisation de clubs agroenvironnementaux, même la stratégie phytosanitaire, ces plans-là, c'est une approche évidemment progressive mais tellement lente, les résultats sont tellement lents qu'on se demande si ça ne prendra
2600 pas 200 ans avant qu'on ait des résultats mesurables un petit peu.

Alors comment vous voyez ça, vous? Est-ce qu'on devrait revenir à des modes de production plus extensifs? Est-ce qu'on devrait avoir une approche plus ferme? Quelle est
2605 votre vision?

M. PIERRE FERRON :

C'est ça le problème, actuellement. C'est que les grands complexes de production, soit animaux, soit végétaux, appartiennent à des intérêts qui n'ont pas d'intérêt immédiat
2610 dans le milieu. Ce sont des gros complexes industriels. Alors ces gens-là n'ont pas le respect du milieu comme le paysan. Un jour, Jacques Proulx me demandait: «C'est quoi un paysan?» J'ai dit: «C'est celui qui descend de son tracteur pour sentir sa terre.» C'est ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2615 Ça dépend ce qu'il élève. S'il sent sa terre, des fois ça va lui prendre un bon masque.

M. PIERRE FERRON :

2620

Exactement. Mais s'il peut la sentir, il n'y a pas de problème.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2625

Vous voulez dire s'il est capable de la sentir, ça veut dire qu'il n'a pas trop de...

M. PIERRE FERRON :

2630

C'est un jeu de mots, là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, mais c'est un jeu de mots intéressant.

2635

M. PIERRE FERRON :

2640

Ça m'arrive de faire des calembours. Mais le problème, c'est que - juste pour donner un exemple - on sait qu'au Québec actuellement, il y a deux grilles de fertilisation. J'espère que vous étiez au courant de ça. Il y a celle des vendeurs d'engrais chimiques; il y a celle du Conseil des productions végétales. Elles ne sont pas tout à fait pareilles. Puis c'est des grilles, même celle du Conseil des productions végétales, sont encore très fortes en fertilisation. C'est un moyen terme. Ils n'ont pas été très bas. Moi, en 84, j'étais dans l'état de New York et on nous a dit à cette époque-là: «On surfertilise nos cultures. On surfertilise nos terres.» Puis leurs grilles de fertilisation étaient plus basses que les nôtres.

2645

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Lesquelles grilles les agronomes utilisent?

2650

M. PIERRE FERRON :

En général, quand c'est des agronomes de l'État, c'est la grille des Conseils des productions végétales.

2655

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Qui est plus...

M. PIERRE FERRON :

2660

Plus modérée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2665

... judicieuse à l'égard des quantités.

M. PIERRE FERRON :

2670

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Puis quand c'est des agronomes qui travaillent pour les conseils...

2675

M. PIERRE FERRON :

Ah! là, je ne le sais pas.

LE PRÉSIDENT :

2680

Les clubs agroenvironnementaux?

M. PIERRE FERRON :

2685

Je peux vous en parler un petit peu parce que j'ai été formateur pour le premier groupe d'éco-conseillers au Québec en 93 et, à ce moment-là, je leur avais proposé une approche de sensibilisation pour leurs futurs clients. Je n'ai pas retravaillé avec eux autres depuis ce temps-là mais j'en connais un certain nombre. D'ailleurs, ceux qui ont regardé des émissions la semaine dernière sur les OGM, il y en avait un éco-conseiller qui était là. Il a eu une approche très intéressante. Ça a été un de mes élèves au cours de formation.

2690

Alors, eux autres, sûrement -- même c'est ces gens-là qui, en général, vont recommander des cultures éponges, des plantes d'hiver, d'automne pour retenir les nitrates en particulier. Parce que dans mon mémoire, je vous ai signalé que le gros problème avec les nitrates, c'est que c'est un élément chimique qui descend direct dans la nappe phréatique. Il n'est pas retenu par le complexe argilomique du sol, à l'encontre d'autres éléments chimiques. Alors, c'est pour ça qu'il est si polluant. Il y a une réaction électrique différente, opposée. Alors il n'est pas retenu. Alors quand on en met des doses épouvantables, on pollue. La plante ne peut pas les absorber.

2695

2700

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, ça, la migration des nitrates, ça nous a été expliqué lors de la journée sur les eaux souterraines. Les OGM, expliquez-nous donc l'effet sur l'eau.

2705

M. PIERRE FERRON :

Bien, c'est probablement un autre mode d'intensification de l'agriculture. En particulier parce qu'il y a beaucoup de ces OGM-là, surtout dans le maïs en particulier, qui vont être résistants à certains herbicides. C'est ça qu'on met dedans en pratique. Les résistances à des herbicides surtout. Alors c'est pour en utiliser plus. Soyons sérieux. On vend la semence, on vend l'herbicide. C'est la même compagnie d'ailleurs qui vend les deux.

2710

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2715

Donc, ça a pour effet d'utiliser plus d'herbicides?

M. PIERRE FERRON :

2720

Bien, ça peut.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est un effet prévisible, disons.

2725

M. PIERRE FERRON :

Oui, oui, c'est très prévisible. C'est le but.

2730

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et puis finalement, vous parliez de révolution dans le domaine agricole, puis vous disiez: «Ça, ça va être la vraie révolution.» Vous faisiez allusion à la révolution française de 1789 qui n'était pas la vraie révolution. Ça va être quoi la vraie révolution dans le domaine agricole?

2735

M. PIERRE FERRON :

C'est un retour à des pratiques beaucoup plus douces. Alors, fertilisants en moins grande quantité; matières organiques; rotation. En fait, c'est des pratiques que mon grand-père pratiquait, que mes oncles ont pratiquées et que j'ai recommandées au début de ma carrière. Ça existait mais ça a été abandonné pour des raisons économiques. Aussi simple que ça.

2740

2745

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Étant donné la prééminence de l'économique dans les choix de société, pensez-vous que c'est réaliste de penser que cette révolution-là peut se produire?

2750 **M. PIERRE FERRON :**

Là, j'ai juste une réponse, je vais vous donner celle encore de René Dumont: l'utopie ou la mort.

2755 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est une belle conclusion.

2760 **M. PIERRE FERRON :**

On n'a pas le choix. Il faut être un peu rêveur si on veut s'en sortir.

LE PRÉSIDENT :

2765 Monsieur Ferron, merci.

M. PIERRE FERRON :

Bienvenue.

2770

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous ne choisirons ni l'utopie ni la mort mais le suivant, le Conseil central du Coeur du Québec, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur!

2775

M. DENIS CHAMPAGNE :

2780 Bonsoir! Je me présente, Denis Champagne, vice-président au Conseil central du Coeur du Québec (CSN). Donc, dans un premier temps, je vous remercie de nous permettre d'émettre quelques commentaires et quelques - je dirais - recommandations à cette Commission. Je vais simplement vous présenter mon organisme rapidement.

2785 Donc, le Conseil central du Coeur du Québec (CSN) est un regroupement d'environ 15 000 membres sur le territoire de la Mauricie Centre du Québec, 15 000 membres regroupés dans 180 syndicats. Notre organisme couvre les deux territoires, donc c'est pour ça que vous ne m'avez pas vu possiblement sur le territoire du Centre du Québec.

2790 De façon générale, je dirais que les intérêts de nos membres face à la gestion de l'eau sont de plusieurs ordres. Bien sûr, de par la composition de nos syndicats et de par leur occupation, ne serait-ce qu'au niveau de la gestion publique de l'eau pour l'ensemble

des travailleurs, travailleuses qui sont dans les municipalités et qui, au quotidien, travaillent avec l'eau, ou dans les industries où plusieurs ont des préoccupations par rapport à la consommation et au rejet de l'eau qui est consommée dans ces industries-là et, aussi, de par le biais du monde agricole ou les industries de transformation des productions agricoles, qu'elles soient de nature végétale ou autre. Donc, il y a plusieurs niveaux d'intérêt pour nos membres.

Donc, je vais vous faire un résumé du résumé que vous avez. Je vais être assez bref. De façon très globale, on peut regrouper en trois thèmes les orientations qui sont développées présentement au sein de notre organisme, et un peu plus large, au sein de la CSN. Donc, trois orientations qui sont englobantes, je dirais.

Donc, une première qui est la mise en place d'une politique nationale et globale de l'eau. On pense que c'est un incontournable. Reconnaître, comme d'autres l'ont dit également, que l'eau est un bien commun et public. Ça aussi, c'est un essentiel dans l'établissement d'une politique de l'eau.

Et, deuxièmement, une nature, je dirais, un peu plus administrative ou technique, c'est que les infrastructures quant à la gestion de l'eau demeurent du domaine de la gestion publique, et ça à tous les niveaux.

Donc, ça, c'est les grandes orientations, je dirais, qui guident notre réflexion pour l'instant. Ce qui nous a amenés, bien sûr, comme vous l'avez vu dans le mémoire, à formuler une série de recommandations que je pourrais regrouper d'une certaine façon.

Il y a des recommandations qui portent, bien sûr, sur la reconnaissance par la législation ou par la modification des législations actuelles à l'effet que l'eau est un bien commun et un bien patrimonial. Donc, on recommande par différentes solutions de légiférer en ce sens-là. Et, bien sûr, de garder toute la gestion de l'eau, peu importe le niveau de gestion, d'ordre public. Ça, ça semble absolument nécessaire pour s'assurer une accessibilité à tout le monde à l'eau.

Dans d'autres recommandations, bon, plus au niveau du rôle du ministère de l'Environnement où on suggère, nous, par nos recommandations, que le rôle du Ministère soit accru et qu'il ait des responsabilités entre autres au niveau d'une société, possiblement une société de gestion de l'eau, et qu'ils aient aussi la possibilité d'être l'organisme par lequel les agences de gestion par bassin versant puissent aussi avoir un répondant au niveau provincial.

Donc, on pense que le ministère de l'Environnement, par rapport à une politique globale de l'eau, devrait jouer un rôle important, sinon le rôle majeur dans la mise en place de cette politique-là.

2835 Il y a un autre groupe de recommandations qui va vers la connaissance, je dirais, de
la ressource et de la connaissance en général de l'eau au niveau de la ressource comme
telle en termes de quantité mais aussi en termes de qualité lorsqu'on est à l'utiliser. Donc, il
y a des resserrements au niveau des normes qu'on croit nécessaires mais il y a aussi des
études à faire. Certains intervenants avant disaient que, bon, l'eau n'est pas illimitée. Dans
2840 d'autres situations, on pense que l'eau est justement illimitée et qu'on va avoir un accès pour
toujours à cette ressource-là. Il me semble qu'au niveau des connaissances sur l'étendue de
la ressource, où elle est, la qualité, il y a énormément à faire de ce côté-là.

Et il y a le dernier groupe de recommandations qui vient, je dirais, en concurrence
avec un autre secteur d'activité qui est l'hydroélectricité, où là je sais que ce n'est pas
2845 nécessairement un sujet de la Commission mais on n'a pu s'empêcher de le mettre. On
pense que la commission énergétique ou la gestion de l'eau pour ce qui est de
l'hydroélectricité devrait aussi être incluse dans une politique globale de l'eau. De par, bien
sûr, les modifications importantes que la construction de barrage amène aux écosystèmes et
à l'environnement en général et, deuxièmement, de par, je pense, la connaissance des
2850 besoins énergétiques au niveau de l'électricité au Québec qui, de plus en plus, porte à
démontrer que nous ne sommes sûrement pas en manque d'hydroélectricité.

Donc, ça résume de façon très globale les recommandations qu'il y a dans notre
mémoire. Malgré ma crainte, je suis prêt au supplice des questions.

2855

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas bien peur pour vous. Expliquez-moi la petite distinction que vous faites.
Là, je vais voler une question de mon collègue; d'habitude, c'est lui qui pose celle-là. Elles
2860 sont de nature philosophique. Expliquez-moi, en bas de la page 4, début de la page 5,
vous faites une distinction entre l'eau comme un bien commun et l'eau comme un bien
patrimonial. Expliquez-moi ce que vous mettez là-dedans.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2865

C'était ma question à moi.

M. DENIS CHAMPAGNE :

2870 Vous avez tout à fait raison que c'est de considération d'ordre philosophique. Je vais
vous livrer ma compréhension à moi. Donc, l'eau comme bien commun est un bien
humanitaire, donc de l'ensemble de l'humanité. Et dans cette définition-là, on entre aussi la
responsabilité humanitaire pour une région comme la nôtre qui a quand même, en tout cas
2875 un bien commun, c'est aussi un bien qu'on se doit de gérer dans une philosophie plus large
qu'uniquement nationale.

Pour ce qui est du bien patrimonial, là, on réfère un peu à la propriété nationale. Et
aussi à la propriété, je dirais, des populations qui sont près ou qui utilisent la ressource.
2880 Donc, c'est plus de l'opposer carrément à une propriété ou à une utilisation commerciale et
de faire une certaine distinction entre l'utilisation, je dirais, domestique nationale et une
responsabilité plus large au niveau de la planète. Donc, c'est ma compréhension à moi de la
distinction qui est faite.

2885 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que la notion de patrimoine, si on fait une référence au patrimoine culturel, ne
fait pas référence aussi à ce qui est hérité du passé et ce qui est à conserver pour l'avenir?

2890 **M. DENIS CHAMPAGNE :**

Ça fait référence, tout à fait, oui, et ça fait référence aussi, je pense, à la
pérennité. Donc, à l'effet de s'assurer que cette ressource-là va demeurer dans les années
à venir aussi pour les prochains utilisateurs. Donc, il y a un impératif à la mise sur pied
2895 d'une politique de l'eau. Un peu comme l'intervenant précédent disait, selon certains
experts, s'il n'y a rien qui est fait, c'est 50 ans qu'il nous reste à profiter de cette ressource-
là. Donc, il faut absolument qu'on s'occupe de la pérennité de la ressource.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2900 Vous recommandez un rôle accru du ministère de l'Environnement. Il y en a
quelques-uns qui ont parlé de ça mais, par ailleurs, d'autres disent: «Plus on met de
fonctionnaires, moins ça fonctionne dans la société.» Vous avez mentionné aussi un rôle
accru du ministère de l'Environnement, vous avez cité tout de suite après la société que vous
2905 recommandez, société québécoise des eaux. Quel lien vous voyez entre le Ministère et cette
société-là?

M. DENIS CHAMPAGNE :

2910 Je n'ai pas toutes les réponses à ça parce que disons que le modèle administratif
n'est pas nécessairement tout défini dans les recommandations qu'on dépose. Mais je pense

2915 qu'il faut qu'on défasse à un moment donné un certain mythe aussi à l'effet que tout ce qui est public ou tout ce qui est géré par des fonctionnaires, ça n'a pas de bon sens. Je crois que notre société a démontré qu'on était capable de gérer certaines affaires et de façon un peu intelligente. Donc, quand on tombe dans l'extrême, je pense qu'on se prive de ressources qu'on a.

2920 Donc, le ministère de l'Environnement, on sent de plus en plus qu'il joue un rôle moins important qu'il devrait jouer dans la protection de l'environnement et, entre autres, par rapport à la ressource eau. Donc, on pense que le chapeau, pour ce qui est du gouvernement, devrait être le ministère de l'Environnement. De façon globale, si on veut avoir une politique, ça prend un ministère qui va en prendre charge. Ça ne veut pas dire cependant que les citoyens doivent être mis à l'écart de ça.

2925 Donc, le modèle qu'on propose, il y a le ministère de l'Environnement. On avait dans un premier temps proposé une société de la gestion de l'eau. Bon, la société énergétique par rapport à ses pratiques nous questionne un peu. Donc, c'est pourquoi on la met à l'intérieur du Ministère, pour ne pas qu'elle s'écarte, je dirais, des orientations et des paramètres qui seront fixés par notre société. Donc, ça, c'est une chose.

2930 Et, dans un troisième temps, par les bassins versants et l'implication des populations dans les bassins versants, on pense que là la population peut avoir un mot à dire, et de mettre en force et en forme, je dirais, leurs préoccupations.

2935 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2940 Mais je reviens sur le rôle accru que vous voyez et recommandez pour le ministère de l'Environnement. Les discussions, par exemple, en commission parlementaire sur le cadre de gestion de l'État, de l'appareil public, on a entendu souvent des mémoires qui disaient: «Le gouvernement doit se limiter à adopter des politiques, des programmes, des orientations, des objectifs, peut-être dans certains cas à développer la connaissance dans un domaine, mais la gestion comme telle, c'est le principe de subsidiarité qui va s'appliquer, c'est-à-dire que ça va être attribué et délégué aux instances du milieu, proches des citoyens, donc les MRC, les régions, les municipalités, etc.»

2945 Est-ce que c'est ce genre de rôle-là accru au ministère de l'Environnement que vous voyez en matière de politiques, programmes, orientations, ou un rôle sur le terrain?

2950 **M. DENIS CHAMPAGNE :**

2955 Je vois plus, comme vous le dites, un rôle d'orientations mais un rôle d'orientations bien défini et serré. Il y a d'autres intervenants qui l'ont dit tantôt, que les normes environnementales ne doivent pas être une permission de polluer. Donc, dans ce sens-là, ce qui sera défini au niveau de notre territoire par le ministère de l'Environnement, ça doit être de façon très claire les orientations.

2960 Sur la gestion terrain, je suis d'accord avec vous que ça ne peut pas nécessairement se faire au niveau du Ministère, mais dans la définition de la problématique, dans les orientations, dans les réglementations qui doivent être mises à jour et adoptées dans certains cas, là, le Ministère a un rôle important.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2965 D'accord.

M. DENIS CHAMPAGNE :

Et il doit être capable de jouer ce rôle-là.

2970 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2975 D'accord. Vous avez mentionné l'importance pour vous que la gestion de l'eau demeure publique à certaines conditions. Étant entendu que, supposons, les actifs, les infrastructures demeurent publics, est-ce que dans certaines conditions, vous êtes ouvert à des partenariats avec le privé?

M. DENIS CHAMPAGNE :

2980 Je vais être assez catégorique. Non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Bon, c'est clair. Merci. Pourquoi?

2985 **M. DENIS CHAMPAGNE :**

2990 Pour pratiquement aucune considération. Il y a trop d'exemples où les intérêts privés, une fois qu'on leur ouvre leur porte sur des biens vitaux, là, c'est l'aspect commercialisation, c'est l'aspect profit qui prend le dessus sur l'aspect social. Et l'eau est un bien vital et n'a pas à être géré...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2995 Oui, mais dans la question que je vous pose, la propriété demeure publique et la responsabilité demeure publique. Malgré ça, vous êtes opposé à toute collaboration avec le privé.

M. DENIS CHAMPAGNE :

3000 Il resterait quoi à confier au privé, une fois que la propriété est définie comme étant publique, que c'est un bien commun?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3005 Bien, supposons la gestion d'une usine de filtration ou...

M. DENIS CHAMPAGNE :

3010 C'est ce qu'ils veulent avoir, les entreprises privées. C'est ce qu'ils veulent avoir. C'est de mettre la main sur l'expertise qui est possédée présentement dans le réseau d'administration et dans le réseau de gestion publique.

LE PRÉSIDENT :

3015 Monsieur le maire LeBlanc tantôt a donné un exemple de sous-traitance. Par exemple, la surveillance des réseaux. Vous savez que c'est une tâche relativement spécialisée où, parfois, les municipalités n'ont pas le moyen de s'engager à plein temps les experts pour ça et il y a des firmes spécialisées sur la surveillance des réseaux. Est-ce que vous êtes contre cette forme de sous-traitance?

3020

M. DENIS CHAMPAGNE :

3025 De façon générale, je vous dirais oui, on serait contre. Il y a eu quelques -- j'ai une expérience ou un témoignage récent qui m'a été fait à l'effet que, par exemple, une entreprise privée avait la gestion d'un réseau et qu'elle effectuait la surveillance justement de la qualité de l'eau. Et comme c'est elle qui avait la gestion, les tests de qualité ou la responsabilité demeurait quand même à l'organisation publique qui était propriétaire. Donc, à partir de ce moment-là, quel est notre intérêt de donner ça en sous-traitance? Moi, je pense que la «sécurité publique» par rapport à la qualité de l'eau ne peut pas être mieux protégée que par une gestion et une responsabilité totalement publique.

3030

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3035 Bien, un avantage que donnait monsieur Goyer qui était de la Régie communautaire régionale de Hamilton, qu'on avait invité dans une journée thématique sur ces questions-là, c'était, disait-il, dans la mesure où il y a des contrats très serrés, c'était de créer une espèce de compétition entre le secteur privé et le secteur public dans la gestion de ces équipements-là.

3040 **M. DENIS CHAMPAGNE :**

Je vois que vous insistez.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3045

Non, non, mais on veut vous sonder.

M. DENIS CHAMPAGNE :

3050

Je comprends le sens de la question parce qu'elle est apportée carrément dans le sens économique du coût de nos infrastructures ou de la surveillance.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3055

Parce que jusqu'à maintenant, on a entendu beaucoup des gens nous dire: «La gestion publique des services d'eau au Québec, il y a beaucoup de compétences, il y a beaucoup de qualités, sauf qu'on ne sait pas comment ça coûte puis on pense que ça coûte cher par rapport à ce que ça pourrait nous coûter par le privé.» Alors, c'est un peu ça l'idée qui avait été développée. Est-ce qu'on ne pourrait pas introduire un élément de compétition, qui ferait que ça forcerait le public à devenir encore plus performant du point de vue des coûts et non pas du point de vue de la qualité de la gestion ou de la compétence.

3060

M. DENIS CHAMPAGNE :

3065

Je suis obligé de vous dire que je ne le pense pas. Je pense qu'on a vu les expériences, on a quelques informations, en tout cas, sur les expériences en Europe, entre autres en Angleterre et en France par rapport à la gestion et la mainmise d'une certaine façon de grandes entreprises privées sur l'eau et, en tout cas, les documents que j'ai consultés, lorsqu'on fait les comparatifs, on est toujours tout à fait, je dirais, dans les ratios tout à fait corrects en termes de compétition.

3070

3075

L'autre élément qui me fait dire que je ne trouve pas d'avantage, je regarde nos voisins du Sud qui sont, à mon sens, le pays capitaliste par excellence sur cette planète-là, et dans ce pays-là, il n'y a que 4 % de toutes les installations d'eau qui sont privées. Le restant est d'ordre public. Donc, si dans un pays où le capitalisme et l'entreprise privée ont

tant de place, eux-mêmes considèrent que le privé ne peut pas faire mieux que le public, et quand on considère aussi la qualité de nos installations...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3080

Oui, mais attendez.

M. DENIS CHAMPAGNE :

3085

Quant aux coûts, je suis d'accord avec vous. Ils ne sont peut-être pas tous connus. Ça, les municipalités et comme société, on aurait intérêt à identifier davantage les coûts de l'eau parce que l'eau n'est pas gratuite. La production de l'eau n'est pas gratuite. Ça c'est très clair.

3090

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais, attendez. Il paraît que les grandes entreprises françaises vont percer le marché américain, d'après ce qu'on a lu.

3095

M. DENIS CHAMPAGNE :

En tout cas, ce n'est pas les tentatives qui manquent. C'est clair qu'ils y voient un intérêt énorme.

3100

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3105

Maintenant qu'ils m'ont pris toutes mes questions, il m'en reste une petite. À votre page 6, vous dites à un moment donné:

3110

«Dans une perspective visant à imposer aux plus récalcitrants des obligations de résultat...»,

vous aussi, comme monsieur Ferron qui vous a précédé:

«... le gouvernement devrait envisager l'installation de compteurs dans les entreprises grandes consommatrices d'eau.»

3115

Incluez-vous là-dedans l'agroalimentaire? C'est-à-dire les producteurs agricoles d'une part mais, aussi, d'autre part, la transformation d'aliments et les piscicultures?

M. DENIS CHAMPAGNE :

3120 À mon sens, c'est inclus. Toute consommation à grande échelle de l'eau par une
entreprise quelle qu'elle soit devrait être regardée de près. Bon, on pense que les mesures
incitatives sont toujours les meilleures, et on pense aussi que la formation et l'information et
l'utilisation intelligente de l'eau, comme il a été dit dans d'autres interventions à l'effet qu'on
3125 puisse avoir une sensibilisation dès l'école quant à l'utilisation de l'eau, on pense que c'est
les meilleurs moyens d'arriver à une consommation maximum du côté écologique de
l'ensemble. D'éviter le plus possible le gaspillage.

Sauf qu'on sait qu'on finit toujours par rencontrer des personnes ou des sociétés qui
ne se préoccupent pas de ça. Donc, dans certaines situations, à ce moment-là, je pense
3130 que oui ça prend des mesures plus coercitives pour faire respecter des normes qu'on pense
tout à fait acceptables.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3135 Dans la même veine, si je reviens au début de votre mémoire, dans les orientations
qu'avait présentées la Confédération au symposium en 97, la CSN donc se prononçait
contre la mise en place de compteurs dans les résidences et aussi dans les institutions.

Au cours de notre pèlerinage actuel, il y a des gens qui disent: «Non. Dans les
3140 institutions, il en faudrait aussi. Ça permettrait, dans les hôpitaux, dans les écoles en
particulier, d'éviter le gaspillage, les chasses d'eau qui ne sont jamais réparées, des
abreuvoirs qui sont défectueux.»

M. DENIS CHAMPAGNE :

3145 Je vais y aller par une remarque puis après ça, j'essaierai de répondre à votre
question. Pour nous, l'installation des compteurs, c'est le premier pas vers la privatisation.
Lorsqu'une municipalité dit installer des compteurs par mesure préventive et que, en même
temps, on sait qu'il y a des travaux ou qu'il y a des comités plus ou moins occultes qui
3150 travaillent avec des compagnies privées pour voir s'ils ne pourraient pas économiser en
donnant la gestion ou en donnant des installations, on dit qu'il n'y a pas de fumée sans feu.
Donc, l'installation des compteurs est inquiétante dans cette philosophie-là.

Quant à l'installation des compteurs dans les institutions, pour l'instant, par rapport à
3155 l'utilisation qui est «normalement humanitaire» ou d'ordre social, dans les écoles, dans les
hôpitaux, dans ce genre d'institutions-là, si on a des mesures de sensibilisation efficaces, si
on a une conscientisation de l'utilisation de cette ressource-là, il me semble que les
premières à donner l'exemple devraient être minimalement les institutions qui sont de notre
gouvernement.

3160 Donc, le ministère de l'Environnement, dans ces institutions-là, devrait avoir une
mainmise assez facile. Donc, on pense que le «gaspillage» pourrait être évité sans
nécessairement aller jusqu'aux compteurs.

3165 **LE PRÉSIDENT :**

L'examen est presque passé. Juste une petite question sur la résolution 12. Vous parlez de la qualité de l'eau au Québec. Votre première recommandation, c'est le PRRI, ça va. Et, ensuite, je me serais attendu à une recommandation sur le règlement d'eau potable.

3170 Or, ce n'est pas ça votre recommandation. C'est: «Demande au gouvernement du Québec de resserrer les normes de qualité de l'eau tant au niveau industriel que municipal.» Pouvez-vous me l'expliquer?

M. DENIS CHAMPAGNE :

3175

Si je me réfère au texte qu'on vous a présenté, c'est que malgré qu'on dit que la qualité de l'eau potable au Québec dans les municipalités est d'une bonne qualité en général, on se rend compte que, de plus en plus, il y a des avis d'ébullition, il y a certains problèmes.

3180

LE PRÉSIDENT :

Correct.

3185 **M. DENIS CHAMPAGNE :**

Donc, cette recommandation-là est de dire il faut qu'on s'attarde davantage à la qualité de l'eau potable dans ce sens-là. Il y a des problèmes, présentement.

3190 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais ce que votre recommandation vise en réalité, c'est la qualité de l'eau brute.

3195 **M. DENIS CHAMPAGNE :**

Là, vous m'avez, là.

LE PRÉSIDENT :

3200

Voyez-vous? C'est parce que d'habitude, ce qu'on parle, on parle plutôt à ce moment-là, plutôt que de normes de qualité de l'eau, on parle de normes de rejets.

M. DENIS CHAMPAGNE :

3205

Non.

LE PRÉSIDENT :

3210

Parce que si vous en parlez au niveau industriel et au niveau municipal, ce n'est certainement pas l'eau qu'on boit. C'est l'eau qu'on rejette. Je pense que votre proposition veut dire: normes de rejets ou qualité de l'eau brute. Mais probablement pas la qualité de l'eau potable. C'est probablement l'eau qu'on va traiter ensuite pour la rendre potable.

3215

M. DENIS CHAMPAGNE :

3220

En tout cas, moi, la compréhension que j'en ai, c'est dans le paragraphe qui précède les recommandations. On parle vraiment que le gouvernement devrait renforcer les normes qui assurent la qualité de l'eau à mettre en place et les mécanismes qu'il a déjà prévus à cette fin.

LE PRÉSIDENT :

3225

Oui. Et Programme de réduction des rejets industriels. Donc, voyez-vous, ça, c'est le PRRI.

M. DENIS CHAMPAGNE :

3230

Donc, ça, c'est par rapport aux rejets.

LE PRÉSIDENT :

3235

M. DENIS CHAMPAGNE :

Ça va. Donc, la première recommandation se raccorde à ça.

LE PRÉSIDENT :

3240

D'accord.

M. DENIS CHAMPAGNE :

3245

La deuxième, elle, est plus, à mon sens, en tout cas, sur l'eau qui est fournie par les municipalités et la qualité de cette eau-là.

LE PRÉSIDENT :

3250 Ça marche. Merci.

M. DENIS CHAMPAGNE :

3255 Ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

 Le supplice n'a pas été trop dur?

3260 **M. DENIS CHAMPAGNE :**

 Ça a été bien. Ça a été bien.

LE PRÉSIDENT :

3265

 Merci beaucoup. On les a en cascade. Vous ne dites pas toujours les mêmes affaires d'une région à l'autre.

M. DENIS CHAMPAGNE :

3270

 J'espère!

LE PRÉSIDENT :

3275

 C'est intéressant. Il y a des petites différences. Alors c'est le témoignage d'une diversité de la base. Alors, c'est fort intéressant.

M. DENIS CHAMPAGNE :

3280

 C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3285

 Merci.

 Alors le Mouvement Vert Mauricie, s'il vous plaît. Bonsoir, messieurs, dame!

M. PATRICK RASMUSSEN :

3290 Bonsoir, monsieur Beauchamp! Bonsoir, madame Gallichan, monsieur Genest et
citoyens et citoyennes dans la salle! Je suis Patrick Rasmussen. Je suis psychologue de
formation. Je suis président du Mouvement Vert Mauricie. Mes collègues ici, il y a Stéphane
3295 Gingras qui est géographe de formation, qui est coordonnateur de l'Union Saint-Laurent -
Grands Lacs qui est un organisme bi-national qui s'occupe particulièrement du grand bassin
versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Madame Sylvie Trudel qui est la
coordonnatrice des projets internationaux pour le Mouvement Vert, particulièrement au
niveau du Pérou puis avec Saint-Laurent - Grands Lacs au niveau de l'Afrique.

3300 Il y a beaucoup de choses qui ont été dites, que je trouve fort intéressant. Je suis
très enthousiasmé par toute l'information qui est sortie ce soir. Il y a beaucoup de choses qui
ont été dites d'ailleurs par rapport à la problématique qu'on va toucher, qui est la
problématique de la pollution d'origine agricole.

LE PRÉSIDENT :

3305 C'est pratiquement une soirée agricole qu'on a eue.

M. PATRICK RASMUSSEN :

3310 Bien, oui. C'est au bout!

LE PRÉSIDENT :

3315 Vous avez un mémoire, à propos, extrêmement -- premièrement, il est considérable,
il est extrêmement serré, très documenté et très bien fait. Merci. Pouvez-vous nous dire
l'essentiel de ce que vous voulez nous dire, ça nous permettra ensuite de vous poser un
certain nombre de questions.

M. PATRICK RASMUSSEN :

3320 Oui. L'idée du mémoire, c'est naturellement de faire un constat au niveau de la
problématique actuelle de la pollution d'origine agricole. Il y a plusieurs points qui ont été
sortis mais j'aimerais particulièrement toucher certains bio-indicateurs.

3325 Si on regarde actuellement au niveau de l'eau, l'eau est le centre de la Terre et,
actuellement, on sait qu'on a apporté beaucoup d'améliorations au niveau de l'épuration des
eaux industrielles, municipales. Le fait de ne pas avoir apporté une amélioration au niveau
agricole fait en sorte que la pollution agricole est le premier responsable de la pollution des
cours d'eau au Québec.

3330

Le modèle aussi qui est préconisé au niveau agricole, naturellement s'inscrit dans une dynamique internationale de mondialisation au niveau du néolibéralisme. Je pense que la ressource eau n'échappera pas à cette problématique-là.

3335 Si on parle de mondialisation, ce qu'on parle, c'est une déréglementation, c'est une abdication des pouvoirs politiques au niveau d'une saine gestion de la ressource. On n'a qu'à regarder la forêt qui est supposément publique mais dont les profits sont privés.

3340 Si on regarde aussi au niveau de la mondialisation, c'est qu'on privatise finalement le profit et on institutionnalise la dette. On refile aux citoyens la facture de la pollution et de la contamination.

3345 Au niveau agricole, si on regarde depuis 51, on assiste actuellement à une industrialisation marquée de l'agriculture. On est passé à 134 000 fermes en 51; aujourd'hui, on a 36 000 fermes, dont 14 000 avec un revenu supérieur à 100 000 \$. Je pense aussi qu'il y a une grande spécialisation actuellement au niveau de l'agriculture. Le meilleur exemple du maldéveloppement agricole - il y en a plusieurs mais disons qu'il y en a deux particuliers - la spécialisation au niveau, si on regarde le maïs, qui a augmenté de 71 à 91 de 400 %. Si on regarde tout le développement actuel des mégaporcheries, c'est clair que ça, c'est dans le courant directement de la mondialisation.

3350 C'est un symptôme actuellement où les communautés sont prises en otage, le petit producteur qui doit assurer le fardeau de l'investissement et de l'immobilisation arrive très peu, finalement a très peu d'argent, n'a pas une qualité de vie décente.

3355 Si on regarde les impacts de la naturalisation dans les dernières années, ce qu'on assiste, il y a 40 % des puits privés qui sont contaminés soit aux nitrates, soit aux pesticides, soit aux micro-organismes. Lorsqu'on parle de ces différents irritants-là, on parle de maladie au niveau de la santé humaine - je pense que sûrement le ministère de la Santé vous a parlé de ça - mais particulièrement au niveau des épidémies de gastro-entérites, au niveau des risques de cancer.

3365 Si on regarde les pesticides, qui est un poison qui reste dans l'environnement actif, si on regarde aussi -- je parlais tout à l'heure de la déréglementation, bien, la Loi sur le droit de produire est un très bon exemple de ce mouvement-là international.

3370 Si on regarde au niveau des bio-indicateurs aussi, le ministère de l'Environnement fait un suivi des rivières et puis, dans 50 % des échantillons, les niveaux observés démontrent qu'on serait en train d'enclencher déjà le processus d'eutrophisation. Ça fait que ça, c'est un gros bobo. Une fois que c'est enclenché, c'est difficile de virer de bord.

Ça fait que le constat, c'est ça. Au niveau de l'aspect légal, c'est clair que c'est une belle passoire légale qui a été mise en place avec la Loi sur le droit de produire. Les pesticides ont été mis dans un nouveau règlement, exclu de la Loi sur la qualité de

3375 l'environnement, puis mis dans un règlement sectoriel au niveau des règlements sur les pesticides. Donc, c'est ça.

Ça fait que le constat, je pense qu'il y en a plusieurs qui l'ont abordé, ça fait qu'on n'ira pas plus à fond mais la problématique agricole est dramatique actuellement. Pour nous autres, ce qu'on propose, c'est rien de moins qu'une révolution au niveau du mode agricole. 3380 Puis lorsqu'on parle d'une révolution, il ne faut pas réinventer la roue.

On veut s'inspirer des modèles qui existent en Europe. Je pense, particulièrement, si on regarde la Grande-Bretagne où, actuellement, 40 % du boeuf est biologique, ça fait 3385 que l'idée, c'est que si on ne se met pas dans ce courant-là international notre plus-value agricole va prendre une débarque dans dix ans. Lorsqu'eux autres vont avoir fini de mettre en place leur système agricole respectueux des écosystèmes, bien, nous autres, avec nos modèles industriels, on va prendre une débarque.

On regarde aussi ce qui s'est passé au niveau européen, toutes les maladies dans les troupeaux. Nos troupeaux à nous autres, si on regarde le troupeau de porc, 90 % du troupeau de porc commercial serait affecté par le syndrome respiratoire reproducteur porcin. 3390 Tout ça pour mettre en lumière que notre système agricole actuel est malade.

Ça fait que si on embarque au niveau des recommandations comme telles, vous avez vu qu'on en a plusieurs. On en a 33. Ça fait que c'est clairement un plan politique, puis s'il y avait un gouvernement qui était le moins visionnaire puis désireux de laisser aux 3395 générations futures un capital naturel en meilleure position, il s'inspirerait de ça.

C'est un plan de transition à l'agriculture biologique, qui dit en gros que tout nouveau projet agricole à partir de maintenant devrait être de type biologique. Tout nouveau projet de production animale ne devrait pas excéder 40 unités animales, ce qui correspond environ à 3400 200 cochons.

Puis il y en a qui vont dire que c'est utopique de penser ça mais si on regarde du côté du Danemark, par exemple, qui est un pays qui a été confronté à la problématique de la pollution agricole, un de leurs joyaux qui était un banc de corail dans la mer Baltique a été 3405 scrapé à cause de la surfertilisation reliée à l'industrie porcine. Ça fait qu'ils ont viré de bord. Puis actuellement, c'est la norme. Ils sont un des plus gros producteurs de porc mondiaux mais ils ne produisent pas plus que 200 cochons par ferme. On a abordé la 3410 question tout à l'heure de paysannerie mais c'est vraiment dans ce filon-là.

On propose que ce plan de transition à l'agriculture biologique se fasse en trois phases successives de quatre ans. Les modèles européens nous proposent des 3415 subventions directes aux agriculteurs variant de 200 \$ à 600 \$ à l'hectare. Naturellement, ce plan de transition-là va impliquer que les fonds qui sont actuellement donnés des gouvernements provinciaux, fédéral, ou des avantages au niveau de l'impôt foncier municipal soient réorientés vers la production biologique.

3420 Dans douze ans, on propose que toute agriculture utilisant des intrants chimiques
soit exclue. On propose aussi une réinjection massive de fonds dans la recherche et
développement au niveau de l'agriculture biologique. On a vu la volonté politique du
gouvernement quand il a coupé les vivres au Centre d'agrobiologie. On veut aussi que d'ici
3425 quatre ans, dans les centres de formation, 80 % du contenu éducatif soit à saveur
biologique.

Aussi, la vision, c'est pour redonner en quelque part un pouvoir aux communautés
locales. Ça fait qu'il serait important que la mise en marché se fasse au niveau régional. Il
est difficile à saisir que, par exemple, j'habite une petite municipalité, le petit producteur qui
3430 n'est pas loin de chez nous ne peut pas vendre ses tomates au dépanneur, doit passer par
un gros producteur, par un intermédiaire. Ça fait que ça, c'est toute la question encore une
fois les profits vont aux grandes corporations, puis le petit producteur n'a pas accès à ce
profit-là. Donc, on propose que soit remis en place une structure de mise en marché
régionale. Puis aussi prioriser des modèles de type qui sont de l'agriculture biologique
3435 soutenue par la communauté.

Ce qui implique, c'est que le producteur et le consommateur assument un risque, si
on peut dire, égal. Il y a une part de la production qui est achetée en début d'année, puis il
y a des paiements qui peuvent être faits au niveau durant tout l'été, selon les ressources
3440 financières du consommateur, puis selon les besoins du producteur qui peut avoir comme ça
une immobilisation initiale pour acheter ses semis, pour acheter ce qu'il a besoin au
printemps.

Après ça, au niveau des normes environnementales, au niveau de la qualité de
3445 l'eau, il est clair pour nous qu'il faut resserrer ces normes-là. On est allé chercher un petit
peu au niveau international différentes normes qui sont très techniques mais, entre autres,
au niveau des coliformes fécaux, au niveau des nitrates, il faudrait augmenter ces normes-là
pour tenir compte de ce qu'il y a de «up to date» au niveau international.

Il y a des produits qu'on est en train de réaliser de plus en plus, qu'on ne connaissait
3450 pas mais qu'on commence à réaliser. Le trihalométhane, entre autres, qui est un sous-
produit de processus de chloration. Il y a les acides acétiques qui sont également -- qui vont
être dans les années à venir, on va commencer à réaliser que c'est des problèmes qui vont
augmenter.

3455 Donc, si on regarde la production biologique, c'est qu'au lieu d'augmenter les coûts,
c'est qu'on réduit la contamination de l'eau, donc on réduit -- c'est un cercle vicieux positif,
si on peut dire. C'est ça.

3460 Au niveau des normes, je n'embarquerai pas dans les détails. Au niveau de
l'irrigation et de l'érosion, Stéphane?

M. STÉPHANE GINGRAS :

3465 C'est ça. Juste pour préciser aussi. On a travaillé ensemble, les deux organisations, sur ce mémoire-là et on a fait des petits bouts chacun. On a fait un puzzle.

Au niveau de l'irrigation, bon, on sait qu'il y a des problèmes au niveau de l'irrigation, la destruction du réseau hydrographique de surface surtout mais aussi également au niveau
3470 de la gestion des nappes souterraines. Et c'est un peu décrit dans le mémoire.

Nous autres, on propose la mise en place d'un système de gestion au niveau des projets d'irrigation pour les agriculteurs essentiellement qui mettrait certaines balises au niveau de l'obtention de certificat d'autorisation auprès de la municipalité, des MRC et du
3475 ministère de l'Environnement du Québec, qui permettrait de contrôler un peu plus, disons, la destruction ou en tout cas «l'aménagement» du réseau d'eau de surface et qui permettrait aussi également de prévenir de façon plus importante les problèmes d'érosion hydrique, qui sont dus en grande partie souvent à la fameuse bande de verdure qu'on doit conserver le long des ruisseaux, des rivières, etc., etc., mais qui n'est jamais ou, en tout cas, pas
3480 souvent appliquée.

Donc, c'est deux aspects qu'on voulait toucher aussi au niveau si vous voulez des impacts sur le réseau hydrique au niveau du réseau de surface.

3485 Puis il reste les OGM.

M. PATRICK RASMUSSEN :

Il y avait aussi une recommandation au niveau des organismes génétiquement
3490 modifiés. On sait, par exemple, il y a quelques études qui ont commencé à sortir sur le contre-discours, qui montrent entre autres qu'on injecte une bactérie dans le maïs, le bacillus thuringiensis, puis on a réalisé que le papillon monarque pouvait être affecté par ça, puis qu'il y avait danger qu'on détruise des insectes qui sont désirables.

3495 Puis il y a aussi toute la question, lorsqu'on modifie comme ça le code génétique, on porte atteinte à la biodiversité puis on lance dans l'environnement quelque chose qu'on n'a aucune idée vraiment c'est quoi la répercussion. Ça n'a pas été étudié. Ça fait que ça, c'est un danger.

3500 Donc, à ce niveau-là, on demande un moratoire total sur tout nouveau développement de plante, semence ou organisme vivant génétiquement modifié. Retrait immédiat des productions expérimentales et commerciales actuelles. Mise en place d'un plan de surveillance de la prolifération des semis transgéniques et d'analyse des impacts actuels sur la chaîne alimentaire à la biodiversité. Puis un étiquetage immédiat et obligatoire sur tous
3505 les aliments ou produits transformés pouvant contenir des organismes génétiquement modifiés.

3510 Ça fait que je suis allé rapidement. Il y aurait beaucoup de choses que je pourrais dire, mais peut-être laisser place au questionnement. Vous avez eu le temps de prendre note du contenu du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

3515 Vous avez rappelé - puis tantôt je le cherchais dans mon texte et je ne le trouvais pas - vous avez parlé de 40 % des puits privés contaminés. Est-ce qu'on parle pour l'ensemble du Québec ou pour une région particulière?

M. PATRICK RASMUSSEN :

3520 Ça serait pour l'ensemble du Québec. C'est un rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux qui est sorti il y a deux ans. 40 % des puits privés seraient contaminés soit aux micro-organismes, aux pesticides ou aux nitrates. Puis ce qu'il faut savoir, c'est qu'actuellement il n'y a pas de suivi qui est fait. Il n'y a aucun suivi qui est fait à ce niveau-là.

3525 On sort d'une rencontre, il y a deux semaines, à Saint-Germain-de-Kamouraska, qui s'appelait «Sauvons les campagnes», puis il y a beaucoup de personnes qui sont là, qui disent qu'ils consomment actuellement, les gens consomment de l'eau qui est contaminée. Puis ils disent, c'est comme: «Bien, moi, ça ne me dérange pas, j'ai toujours bu.» Puis
3530 c'est pernicieux, parce que c'est un effet à moyen et long termes. Si on parle de cancer, entre autres. Ça fait qu'il y a un danger là. N'ayant pas de suivi, les gens ne savent pas qu'ils peuvent consommer une eau qui est de mauvaise qualité.

LE PRÉSIDENT :

3535 Oui. Quand c'est d'ordre bactériologique, on peut voir l'effet tout de suite mais, évidemment, si on parle de nitrates, c'est des effets à plus long terme.

M. PATRICK RASMUSSEN :

3540 Si on regarde au niveau bactériologique, entre autres, il y aurait à peu près -- si on regarde la gastro-entérite, la salmonelle, il y aurait 1 % des cas qui serait déclaré. Ça fait que les gens en général ne le déclareraient pas. Ça fait que ce qui implique qu'il y aurait une quantité phénoménale de personnes qui seraient affectées. Ça, c'est des coûts au niveau
3545 de la santé humaine.

LE PRÉSIDENT :

3550 Au fond, on se dit: «Ah! je l'ai attrapé. J'ai dû l'attraper quelque part» puis on laisse passer. La recommandation de fond que vous faites, mais vraiment, là vous êtes d'un

courage extraordinaire, vous dites: «La transition à l'agriculture biologique en douze ans, en trois vagues de quatre ans.» C'est vraiment ça qui est la brique de votre position.

M. PATRICK RASMUSSEN :

3555

Tout à fait. Tout à fait.

M. STÉPHANE GINGRAS :

3560

Je dirais aussi qu'on a pris en considération, on a essayé quand même -- bon, ça peut paraître comme une brique, comme vous dites, mais on a pris en considération que la transition pour un agriculteur se fait, d'une part, sur quatre ans. Un agriculteur qui décide aujourd'hui de faire une transition au biologique, ça va lui prendre quatre ans avant d'en arriver là. C'est-à-dire que peu à peu, il va nettoyer, si on veut, sa terre de l'ensemble des intrants chimiques qu'il a utilisés pendant des années. Donc, le quatre ans, c'est, si vous

3565

voulez, une base de travail.

Puis on s'est dit, bon, trois vagues successives de quatre ans, c'est réaliste. En douze ans, donc, ça serait possible réalistement de convertir l'ensemble des terres agricoles du Québec à la production biologique. Donc, ça serait faisable, techniquement faisable,

3570

économiquement faisable.

Puis on pourrait voir les premiers agriculteurs, disons dans la première vague, ceux qui sont les plus intéressés et les plus éveillés à ça le faire dans une première vague; dans une deuxième vague, bon, peut-être ceux qui le sont un peu moins mais qui voient les autres le faire; puis, bon, les plus récalcitrants, les quatre dernières années, se convertir. Étant donné que, aussi, on a accompagné ça de la mise en place d'une structure coercitive au niveau des normes sur la qualité de l'eau, au niveau des normes sur l'irrigation, l'érosion, etc. Parce qu'on s'est dit que ça prenait la carotte, ça prenait aussi le bâton.

3575

3580

LE PRÉSIDENT :

Et la subvention de 200 \$ à 600 \$ l'hectare, je ne suis pas très familier avec le milieu agricole, est-ce que c'est l'ordre de grandeur des subventions existantes déjà pour l'agriculture telle que nous la connaissons maintenant?

3585

M. PATRICK RASMUSSEN :

3590 Ça, c'est une étude qui a été faite en Europe, qui faisait l'inventaire des politiques de transfert à l'agriculture biologique, et c'était les études entres autres de la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, puis dans l'étude qu'ils ont faite, ça variait entre 200 \$ et 600 \$, tenant compte, c'est ça, au niveau de l'hectare converti, sur une période qui variait de deux à quatre ans. Ça fait que c'est ce qui existe actuellement en Europe.

3595 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gallichan?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3600

Pour arriver à cela, il faut aussi des changements d'habitudes alimentaires de la part des consommateurs, en tant qu'habitudes de choix. Est-ce que vous avez présentement trouvé des études ou, peut-être au pif, est-ce que vous sentez une tendance qui prend de l'ampleur au niveau des consommateurs?

3605

M. STÉPHANE GINGRAS :

3610 On a essayé. On avait cette préoccupation-là dans les recommandations 9, 10, 11 et 12, au niveau de la mise en marché. C'est-à-dire que, actuellement, le problème, je crois que le consommateur québécois est de plus en plus éveillé et préoccupé par la qualité de la nourriture qu'il consomme. Je pense que ça, c'est une perception, je dirais, empirique, que j'ai pu peut-être expérimenter moi-même.

3615 Mais on s'est préoccupé de ça dans le sens où on s'est dit qu'il serait important qu'il y ait un effort de fait aussi au niveau de la mise en marché des produits biologiques. Parce qu'il ne suffit pas que les producteurs produisent des aliments biologiques, mais s'il n'y a pas de marché pour les écouler, ces producteurs-là vont faire faillite, ça ne sera pas long.

3620 Donc il y a une préoccupation, je pense, dans 9, 10, 11, 12, justement d'essayer d'aider la mise en marché de ces produits-là au niveau du Québec en obligeant...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3625 Vous faites allusion à Équiterre.

M. STÉPHANE GINGRAS :

Oui, c'est ça.

3630 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

C'est un modèle développé? Pouvez-vous élaborer un petit peu là-dessus?

M. STÉPHANE GINGRAS :

3635

C'est un modèle où essentiellement, le principe de base, c'est que moi, comme consommateur, au printemps, je donne un montant d'argent à l'organisme Équiterre qui, lui, le distribue aux agriculteurs. Ce qui permet aux agriculteurs d'éviter, d'une part, d'emprunter à la banque ou d'aller chercher des fonds pour leurs semis et pour la mise en
3640 branle, si vous voulez, de la production agricole, parce qu'ils ont déjà un investissement qui vient directement du consommateur. Ensuite de ça, l'agriculteur, tout au long de l'été, fournit directement au consommateur la nourriture ou le résultat de sa production. Ce qu'on appelle l'agriculture supportée par les communautés.

3645

C'est déjà quelque chose qui existe partout dans le monde, en particulier aux États-Unis, mais c'est déjà quelque chose qui existe au Québec. Je crois qu'il y a 2 000 personnes qui participent au programme d'Équiterre, puis à peu près 40-45 fermes au Québec qui produisent du biologique et qui fournissent à ces 2 000 personnes-là de la nourriture. Donc, c'est une façon d'encourager aussi.

3650

LE PRÉSIDENT :

Il y a un livre de madame... je ne me rappelle plus de son nom. Alimentaire, le Guide alimentaire.

3655

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et, selon vous, cette mode peut croître?

3660

M. STÉPHANE GINGRAS :

Ah! oui, il y a du potentiel pour ça.

M. PATRICK RASMUSSEN :

3665

Aussi, c'est que ça crée... les gens prennent conscience que la ferme, ce n'est pas Métro, puis ce n'est pas Provigo. Les gens retournent sur les lieux de culture. Il y a comme un réapprovisionnement de l'espace naturel.

3670

Puis pour répondre à votre question aussi, je dirais ce qu'on a eu en Grande-Bretagne avec la crise de la vache folle, ce qu'on a eu avec les problèmes de dioxine au niveau des animaux, c'est des problématiques qu'on risque éventuellement de rencontrer ici avec l'augmentation des...

3675 Ça fait qu'une fois que, je dirais, la psychose, une fois que les gens commencent à réaliser que ce qu'ils mangent n'est pas bon, c'est un effet boule de neige. Puis je pense que dans ce sens-là, les années vont fonctionner en faveur du biologique qui respecte le vivant au lieu de détruire l'écosystème.

3680 Puis juste comme exemple, Équiterre, il y a quatre à cinq ans qu'on a commencé à travailler au niveau du dossier agricole, au niveau des mégaproductions, il y avait un projet qui était soutenu par ce groupe-là. Aujourd'hui, ils sont rendus à 50. C'est phénoménal comme développement, quand même.

3685 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

En combien de temps?

M. PATRICK RASMUSSEN :

3690

En dedans de quatre, cinq ans.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3695 Bon, j'avais une demande de renseignement. À votre page 20, c'est sur les trihalométhanes, à ce chapitre, vous dites:

«Dix-sept réseaux ont présenté pendant l'été...» je présume que c'est l'été 99, «... des concentrations qui laissent croire à un dépassement de la nouvelle norme.»

3700

C'est parce que je n'ai pas la référence. Donc, ça serait donc le document précédent...

M. STÉPHANE GINGRAS :

3705

Oui, c'est ça, je pense.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3710

... et non pas l'été qu'on vient de passer.

M. STÉPHANE GINGRAS :

C'est l'été 97, je pense, mais je pourrais vérifier.

3715

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Bon, d'accord. Je croyais que vous aviez ajouté une nouvelle information qui faisait suite au document précédent.

3720

M. STÉPHANE GINGRAS :

Non.

3725

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Bon, d'accord. Alors je m'en tiens au fait qu'il s'agit de l'été 97. Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3730

Vous proposez une série de recommandations sur l'irrigation et l'érosion des sols. L'irrigation, plusieurs ont dit devant nous que ce n'était pas une problématique importante ni une pratique tellement répandue au Québec. Est-ce que vous, vous avez documenté ça différemment?

3735

M. STÉPHANE GINGRAS :

Bien, pas vraiment. C'est surtout quelque chose qui a cours dans le sud, sud-ouest du Québec. Bon, il y a un déficit hydrique dans la partie sud-ouest du Québec, c'est-à-dire que les précipitations, si on veut, on se retrouve surtout vers la fin de l'été, juillet, août, où il y a un problème d'approvisionnement en eau pour la partie sud-ouest du Québec.

3740

Ce qui est problématique là-dedans, c'est que c'est une des parties les plus productives au niveau agricole pour le Québec et donc, on se retrouve dans une situation où les agriculteurs ont besoin d'irriguer ou, en tout cas, d'avoir des systèmes pour conserver l'eau ou, en tout cas, d'essayer de continuer à produire face à ce problème-là. Mais c'est un problème qui est réel pour cette partie-là du Québec, pour le sud-ouest du Québec.

3745

Mais ce n'est pas vrai pour l'ensemble. C'est plutôt l'inverse. Dans la région ici, c'est plutôt l'inverse où justement on essaie de se débarrasser de l'eau le plus tôt possible pour pouvoir semer au printemps. Mais, bon, ça dépend des régions.

3750

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3755 Ce qu'il est intéressant de voir, par exemple, dans cette section puis dans d'autres sections, vous avez souvent des recommandations qui proposent une approche d'éducation, sensibilisation. Là, ici, vous avez aussi des amendes, des amendes progressives, de plus en plus sévères selon les infractions. Et, ailleurs, vous parlez de subventions politiques, de subventions. Est-ce que vous avez une logique, une approche à l'égard de ces moyens-là?

3760

M. PATRICK RASMUSSEN :

3765 La logique, c'est qu'actuellement, si un producteur qui veut se transformer au biologique n'a pas les moyens financiers de faire la production, ce qu'on priorise, c'est les grosses mégaproductions industrielles. Ça fait que dans la première phase, sur le douze ans, ce qu'on propose, c'est une subvention à l'agriculteur. On ne veut pas que ce soit une subvention qui aille à l'agriculteur puis que lui s'intègre dans une démarche qu'il soit obligé de remettre ça comme ça se fait actuellement à celui qui est en haut de la pyramide, celui qui contrôle la production.

3770

3775 Ça fait que c'est une subvention, dans un premier temps. Puis, après ça, l'idée, l'image de la carotte et du bâton, plus que ça avance, au début c'est que c'est pour favoriser, donc incitatif financier, c'est pas coercitif, mais plus que ça avance, il est clair pour nous qu'il faut avoir des mesures drastiques au niveau des amendes. Puis lorsqu'on parle des amendes, elles seraient mises dans deux fonds distincts: un pour promouvoir l'agriculture biologique; puis il y en avait un autre pour la restauration des écosystèmes.

3780 Je pense que c'est une recommandation qui a été faite par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 94, qui disait que le retour d'impôt foncier aux agriculteurs devrait être mis dans un fonds de restauration des écosystèmes. Ça fait que c'est un peu dans ce sens-là. Est-ce que ça répond à la question?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3785 Oui. Non, mais j'essayais de voir. Il y en a un que c'est des outils qui reviennent souvent: subvention, sensibilisation, amende. Quel est l'équilibre?

M. PATRICK RASMUSSEN :

3790 Bien, ce qu'il faut voir actuellement, c'est que le modèle agricole actuel est largement subventionné. On a eu l'exemple avec la production porcine. En 94, on a donné 100 millions \$ en trop aux producteurs. Je veux dire, il y a des subventions massives qui sont données. Le modèle agricole des 10, 15, 20 dernières années a priorisé l'industrialisation. On a investi, si on parle dans les 10, 20 dernières années, c'est de l'ordre de quelques milliards de dollars de sources provinciale et fédérale. Ça fait que c'est
3795 notre argent à nous autres. L'ensemble du peuple québécois et canadien subventionne un

modèle qui détruit le milieu rural, désertifie, met le clivage au niveau social entre le petit producteur qui est pris dans une arnaque avec la personne qui veut avoir une utilisation autre que l'agriculture en milieu rural.

3800

Ça fait que la logique, c'est que la cagnotte qui est là, que c'est notre argent à nous autres, qu'on la redonne pour mettre en place l'agriculture biologique. Puis, la coercition, actuellement, ce qu'on sait, c'est qu'il n'y a pas de suivi au champ qui est fait par le ministère de l'Environnement. On propose que soit renforcé le rôle du ministère de l'Environnement, qu'on donne plus d'argent au ministère de l'Environnement, un budget de fonctionnement.

3805

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3810

Oui. Monsieur Gingras?

M. STÉPHANE GINGRAS :

3815

Mais par rapport à ça, je dirais aussi que la logique là-dedans aussi, c'est que les argents qu'on collecterait par rapport à des récalcitrants, j'appelle ça, moi...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3820

Donc, que ce soit réinvesti.

M. STÉPHANE GINGRAS :

3825

... soient réinvestis dans la dépollution, dans la protection du milieu. Moi, je pense que ça, pour moi, c'est essentiel. C'est parce que trop souvent j'ai vu par le passé où des taxes, où des amendes sont allées dans le fonds consolidé d'un gouvernement, puis que ça n'a pas servi à rien.

3830

L'exemple le plus probant que je peux vous donner, c'est celui de la CUM qui a un beau règlement en 97 vis-à-vis la pollution industrielle. On collecte des sommes avec ça, ça s'en va dans le fonds consolidé de la CUM puis ça sert à payer les casquettes de la police. Bien, je veux dire, c'est quoi la logique là-dedans? Il n'y en a pas.

3835

Ça fait que, moi, à mon avis, c'est important que, oui, on taxe ou en tout cas qu'on impose des amendes aux récidivistes puis aux gens qui ne respectent pas la réglementation, mais que ces argents-là servent justement, retournent dans le milieu. Puis, ça, c'est très important.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3840 Oui. On avait beaucoup de questions à poser sur votre mémoire, puis vous ratissez très large. Comme vous dites, c'est quasiment un programme politique pour un gouvernement. Mais je vous pose la question des priorités. Quelles seraient les priorités d'intervention, dans tout ça, dans tout ce que vous avez? Si vous étiez ministre de l'Environnement, quelles seraient vos quatre ou cinq priorités?

3845

M. PATRICK RASMUSSEN :

Bien, premièrement, il n'y aurait aucun nouveau projet qui ne serait pas de l'agriculture biologique. Ce qui est là actuellement, dans une vision de transition.

3850

Il y aurait aussi la question des lisiers. Actuellement, les pressions, ce qu'on a entendu de plusieurs agriculteurs, c'est que le gouvernement veut mettre en place... c'est-à-dire la force du marché veut prioriser la gestion sur lisier liquide. On parle même de commencer à mettre au niveau des bovins, de faire des fosses à lisier au niveau liquide. C'est clair que pour nous autres, tout ce qui est lisier ou fumier devrait être composté, ne pas mettre ça sur les sols tel qu'il est là actuellement. Il faudrait qu'il y ait un processus de digestion au préalable.

3855

Après ça, c'est un suivi, peut-être qu'il y aurait une campagne d'éducation massive à faire au niveau des communautés fortes en concentration agricole. C'est eux actuellement qui vont être hypothéqués dans les années à venir au niveau -- qui sont déjà hypothéqués au niveau de la santé humaine.

3860

Puis il y aurait un suivi au niveau du ministère de la Santé, un suivi épidémiologique serré, ce qui ne se fait pas actuellement. On a un suivi qui s'appelle le suivi MADECO mais qui est plus administratif qu'autre chose. Donc, qu'il y ait un suivi épidémiologique réel. Lorsqu'on a parlé tout à l'heure qu'il y avait juste 1 % des cas qui était déclaré de gastro-entérite, bien, peut-être qu'il serait important d'avoir une campagne d'information au niveau de la santé humaine. Je pense que ça serait un des gros problèmes. Ça fait qu'il y aurait ces trois points-là.

3870

M. STÉPHANE GINGRAS :

Bien, c'est sûr aussi que comme l'a dit monsieur Beauchamp, le noeud de tout ça, c'est aussi la transition. Je pense que pour nous, autant on a voulu déclamer ou en tout cas dénoncer la situation, parce que le mémoire, c'est 50 pages de faits sur les impacts négatifs des pratiques agricoles actuelles sur la santé humaine, sur les cours d'eau, par contre, on a voulu, dans les recommandations, vraiment mettre une solution de l'avant, une solution qu'on a pensé qui serait réaliste et faisable du point de vue technique et économique. Ça fait que c'est ce qu'on a voulu mettre de l'avant. Je pense que la transition biologique, je pense que c'est le noeud et le coeur de ce qu'on recommande.

3880

M. PATRICK RASMUSSEN :

3885 Puis pour reprendre une citation d'une personne-ressource importante, monsieur Pierre Ferron, je dirais qu'il serait important que chaque municipalité ait le pouvoir de n'accepter que ce qui répond à sa propre alimentation, que tout projet agricole soit soumis à une grille d'analyse environnementale. Je pense à une municipalité qui s'appelle Sainte-Luce, ils ont fait une analyse, il y a eu 29 critères sur 31, qui ont été évalués au niveau des
3890 impacts environnementaux, qui étaient négatifs. Donc, une municipalité puis des citoyens devraient avoir le droit de dire: «Non, on n'en veut pas chez nous.»

 Puis il faudrait arrêter de donner du cash aux grandes corporations qui sont en train de scrapper nos campagnes, en train de mettre la marde et la chicane dans nos
3895 communautés, puis dites-vous que les enjeux de la mondialisation, le jour où Cargill ou que ce soit Breton, Ménard seront rendus en Amérique du Sud puis au Mexique, le jour qu'ils seront implantés là-bas où ce qu'il n'y a pas de normes environnementales, notre plus-value agricole, ça va tomber sur le cul.

3900 Si on regarde, lorsqu'il y a eu la crise sur la 20, c'est une question d'offre et de demande. C'est un jeu clair. Les États-Unis ont massivement mis un abattage massif pendant quelques semaines, puis le prix du porc a passé de 220 \$ à 60 \$ en dedans de quelques jours. Les petits producteurs qui se sont ramassés sur la 20, qui ont la corde au cou et qui sont attachés avec les gros intégrateurs verticaux ont réclamé plus d'argent mais,
3905 finalement, c'est un cul-de-sac. C'est une économie cul-de-sac actuellement qu'on a, le modèle agro-industriel.

 Puis il faut savoir aussi, comme je le disais tout à l'heure, on a eu une rencontre il y a deux semaines. Il y avait plusieurs agriculteurs dans la salle, puis la scission, la mère-patrie UPA, la scission est faite. Elle commence à se faire. Il y a eu des présidents-directeurs généraux de région, je pense à Lévis-Bellechasse, il y en avait deux autres, qui ont démissionné, qui ont clairement dit: «L'UPA, actuellement, est en train de prendre le virage capitaliste, néolibéral, puis n'est plus à l'écoute de sa base.» Puis ils parlaient des agriculteurs aussi qui disent que de l'interne, ils ont des pressions: «Grossis. Concentre-toi. Développe-toi.» Puis il y a des producteurs de porc qui ont une façon plus intelligente - je
3915 pense à madame Lise Sarrasin - qui subissent des pressions pour faire ça de façon industrielle.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3920 Alors je vous remercie de votre réponse sur les priorités. Maintenant, vous avez mentionné les modèles européens. Justement, il y a un programme qui s'appelle le Contrat rural pour l'eau où c'est la commune, la petite municipalité, le village qui décide des orientations en matière d'eau, et le Contrat rural pour l'eau contient cinq priorités, et chaque

3925 commune ou chaque village a son tableau de bord pour les questions de pollution agricole.
Est-ce que cette approche-là serait envisageable ici? Je ne sais pas.

Mais la question que je vous pose, après les priorités, c'est quel serait le modèle de gestion qui nous permettrait de rencontrer ces objectifs-là?

3930

M. PATRICK RASMUSSEN :

Je pense que ce que j'ai vu de meilleur exemple actuellement au Québec, ça se passe dans un petit rang qui s'appelle le Rang St-Esprit. C'est dans la région de Joliette.
3935 C'est clair que c'est à l'échelle organique d'un sous-bassin versant à petite échelle.

Ce qu'ils ont fait, ils ont mis tous les utilisateurs de ce petit bassin versant-là, ils les ont assis à une table, comme on disait tout à l'heure, ils ont créé un lieu de concertation mais il y avait une volonté réelle. Puis l'approche n'était pas une approche, je dirais, culpabilisante face à l'agriculteur mais on leur disait: «Écoutez, il y a quelque chose qui se passe.» Ils ont montré au niveau de l'eau, il y avait des problèmes au niveau du phosphore.
3940 Si je ne me trompe pas, les résultats, en dedans de quatre ans, il y a eu une baisse marquée des niveaux de phosphore au niveau de l'eau.

Ça fait que c'était un travail d'éducation au niveau des agriculteurs et c'était un petit groupe. Je pense qu'il y avait 20, 30 producteurs. Ça fait que c'est clairement dans ce type de structure décisionnelle qu'il faut faire ça à l'échelle d'un sous-bassin versant. C'est le meilleur exemple, puis c'est ça, un des bons exemples de succès.
3945

Parce qu'il y avait un certain bémol par rapport aux organismes de gestion de bassin versant. Ce n'est pas parce qu'on est un organisme de concertation, que ça veut dire qu'on fait une gestion par bassin versant. Pour mettre un bémol régional, pour nous autres, c'est clair que le récréo-tourisme, on s'en va dans un... on enlève la pitoune pour mettre des bateaux à moteur sur la rivière, c'est un non-sens. Lorsqu'on parlait tout à l'heure d'une
3950 Fête de la rivière, chapeau pour les canots, chapeau pour les voiliers, chapeau pour la pêche, mais lorsqu'on se ramasse le lendemain puis qu'on voit où est-ce qu'il y a eu des compétitions de ski nautique, puis on voit une petite nappe d'huile à la grandeur de la rivière, je pense que ça, ce n'est pas du développement durable.
3955

Je pense qu'il y a aussi en région, cet organisme de concertation-là, on s'est opposé à eux autres, ils ont voulu construire à un certain moment un barrage sur le dernier tronçon de chute de la rivière Saint-Maurice, qui était aux chutes Desforges, on a été obligé de se battre contre eux autres pour dire que ça n'a pas de maudit bon sens qu'on fasse un barrage-là.
3960

3965

Ça fait que je pense qu'au niveau des organismes de gestion, il y a encore beaucoup à apprendre. Je pense qu'il y a des choses qui font que ça fonctionne; d'autres choses qui font que ça ne fonctionne pas.

3970 L'exemple du Rang St-Esprit, je pense que ça serait le meilleur, en tout cas de ce que j'ai vu à date, petit.

M. STÉPHANE GINGRAS :

3975 Moi, juste un commentaire par rapport à ça. Parce que dans le cadre de ce travail-là en commun aussi, on a fait une réflexion sur la gestion publique versus la gestion privée. Beaucoup de gens parlent de nationaliser l'eau, de rendre ça... Bon, dans les faits, même certains juristes disent qu'à cause du Code civil du Québec, l'eau est effectivement déjà un bien national. Bon, en tout cas, tout ce débat-là.

3980

Mais je pense que ce qui est important de souligner, c'est que peu importe... bien, en fait, ça importe aussi si l'eau est un bien public ou privé, mais ce qui est important de comprendre, c'est que, à la limite de tout ça, s'il n'y a pas un cadre de gestion, puis s'il n'y a pas un gouvernement qui est là pour s'assurer que le bien commun et l'intérêt du public sont bien défendus, que la ressource appartienne au privé ou au public, s'il n'y a pas un chien de garde, un arbitre ou quelqu'un qui s'assure qu'on applique des normes, on s'assure que la ressource est gérée de façon durable pour les générations futures puis qu'on a une ressource de qualité, s'il n'y a pas personne qui est là pour jouer ce rôle-là, je pense qu'on va manquer le bateau. Peu importe que ça soit nationalisé, que ça soit une ressource publique ou privée.

3985

3990

Ça fait que dans ce sens-là, au niveau de la gestion, je pense qu'il est important qu'on développe un cadre de gestion, une politique de gestion de l'eau au Québec, qui va s'assurer que tout le monde est inclus puis que la ressource profite à tout le monde, aujourd'hui mais aussi dans le futur. Je pense que c'est ça qui est le plus important.

3995

Pour nous, en tout cas, au niveau des groupes écologistes, c'est que cette réflexion-là aille au-delà de, je dirais, juste nationaliser ou ne pas nationaliser les eaux du Québec. Je pense que ça va beaucoup plus loin que ça. C'est vraiment au niveau du cadre de gestion.

4000

LE PRÉSIDENT :

4005 Alors, on va arrêter là, si vous permettez, parce que demain, nous autres, il faut qu'on continue avec d'autres. Alors, monsieur Rasmussen, monsieur Gingras, madame Trudel, merci beaucoup. Et félicitations pour votre mémoire.

